



DU FOLKLORE À L'ANNÉE... E9

Yves Lambert aimerait que la musique de La Bottine souriante soit bien reçue tout le temps

LE SOLEIL

Le dos de l'EXTRA C'EST PAYANT avec l'EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000

www.lesoleil.com

STCUQ Le couteau sous la gorge

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — La loi spéciale imposant un règlement du conflit à la STCUQ est prête. À moins d'un revirement de dernière minute, c'est le Conseil des ministres d'aujourd'hui qui disposera du dossier.

La trêve demandée et obtenue par la ministre Diane Lemieux il y a deux semaines touche à sa fin. Hier, à quelques heures de l'échéance fatidique, la responsable du Travail a tenté de mettre une ultime pression sur les parties dans l'espoir qu'une entente négociée survienne.

« Les parties prennent un grand risque si elles ne concluent pas quelque chose d'intéressant, a menacé Diane Lemieux. Le plus grand risque est que ce soit un tiers qui décide pour elles, c'est-à-dire l'Assemblée nationale. »

Les hauts fonctionnaires du Travail ont mis la dernière main, hier soir, aux modalités de la loi spéciale. Le projet de législation fixe les conditions de travail des grévistes. Il prévoit aussi de lourdes pénalités pour ceux qui défileraient la loi.

Voir GORGE en A 2 ►

AUTRE TEXTE

□ Sans justifications Page A 2

Le clan Gore résigné

Tous y ont goûté...



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Routes et autoroutes bloquées, écoles et autres institutions d'enseignement fermées, avions cloués au sol, tel a été le bilan de la première tempête qui s'est abattue sur le Québec, hier. Même les pigeons ont été affectés, ne sachant plus où donner du bec pour trouver leur pitance. Mais c'est en Beauce que la mauvaise humeur de Dame Nature s'est manifestée de la façon la plus brutale. Et les Fidéens n'étaient pas en reste. Les cols bleus de Sainte-Foy rechignent à faire des heures supplémentaires et refusent de ramasser la neige. Tous les détails en page A 3.

■ WASHINGTON (AP, AFP) — À l'annonce du jugement de la Cour suprême des États-Unis, qui a décidé, tard hier soir, que la Cour suprême de la Floride avait fait une erreur de jugement en ordonnant, vendredi, le décompte manuel de milliers de bulletins de vote, de nombreux démocrates ont encouragé le candidat de leur camp, Al Gore, à concéder la victoire à son adversaire, George W. Bush.

Ce dernier a immédiatement fait part de sa grande satisfaction à l'égard de ce jugement, tandis que le vice-président Gore doit faire ses commentaires au cours de la journée.

Gore « doit agir maintenant et concéder » la victoire, a déclaré le président du Parti démocrate, Ed Rendell, moins d'une heure après l'annonce des juges.

« On dirait que nous avons perdu », a ajouté l'un des avocats de M. Gore, Dexter Douglass. « Que pouvons nous faire de plus? »

Le républicain George W. « Bush va devenir le prochain président des États-Unis », a, de son côté, déclaré le sénateur démocrate du New Jersey, Robert Torricelli.

Il a appelé le vice-président Al Gore à respecter la décision de la Cour suprême qui a refusé la reprise des comptes manuels en Floride en faisant valoir qu'il était impossible de procéder à un nouveau décompte dans les limites prévues par la loi.

Le sénateur a toutefois estimé que la tâche de George W. Bush allait être difficile.

« Quatre années très difficiles attendent George Bush. (Il faut) unir ce pays, restaurer la confiance du peuple américain en la présidence, brisée par ce processus électoral. Les gens ont besoin de mettre cette élection derrière eux, et rapidement », a-t-il dit.

« Je pense que la place de la Cour dans notre vie est telle que nous devrions tous nous rassembler (derrière sa décision) même si nous sommes en désaccord avec les résultats », a déclaré

Voir GORE en A 2 ►

Pour « boys » en détresse

Première maison de soutien destinée aux hommes au Québec

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

■ LAC-SAINT-CHARLES — La bonne nouvelle, c'est que les hommes en détresse conjugale auront désormais, à Québec et au Québec, une première maison de soutien bien à eux. La mauvaise, c'est qu'ils devront être capables d'y payer leur pension, contrairement à leurs vis-à-vis féminines, par exemple, qui ont accès à des séjours subventionnés.

Conrad Bourdeau, le fondateur, aurait bien aimé qu'il en soit autrement. Mais il n'allait pas priver tous les hommes affligés sous prétexte que certains pauvres diables seraient forcément disqualifiés, faute de moyens financiers.

La première maison pour hommes victimes de crise conjugale sera donc privée. Il faudra payer entre 180\$ et 350\$ par semaine pour y loger, repas et blanchissage compris; en plus d'avoir une voiture, puisqu'elle se trouve au fin

fond d'un cul-de-sac de Lac-Saint-Charles, à la limite de Stoneham.

« Mes premières démarches m'ont rapidement convaincu qu'une maison pour hommes ne pourrait pas compter sur une aide financière publique, dit Conrad Bourdeau en entrevue au SOLEIL. J'ai alors décidé de m'organiser par mes propres moyens. »

Ce jeune commerçant de 30 ans a vécu un pénible divorce, en 1997. Déprimé, disputes, frais juridiques salés autour de la garde de sa fille. Il s'est alors

demandé, comme bien d'autres hommes avant lui: faut-il absolument qu'une séparation devienne une guerre? Sauf qu'au contraire de bien d'autres, il est passé à l'action.

PRENDRE DU RECUL

« Je songeais à un lieu où des hommes en difficultés conjugales auraient la chance de pouvoir retomber sur leurs pattes sans tout détruire, raconte M. Bourdeau. Une place accueillante et paisible où ils pourraient prendre du recul, avec une assistance adéquate. »

Son projet germe depuis trois ans lorsque, récemment, il découvre qu'une grande et luxueuse maison de 11 chambres — avec piscine intérieure — était à vendre, sur le bord du lac Saint-Charles, rue Légaré. La réalité dépassait ses plus beaux rêves. Mais serait-il capable de la payer?

Les fortunés propriétaires, cadeau du destin, étaient des gens déjà sensibilisés à ce genre de besoins. Ils étaient prêts à une certaine souplesse pour voir réaliser le projet. Ce qui fait que les premiers « clients » peuvent être admis dès aujourd'hui, même si les lieux ne sont pas encore disposés selon les changements projetés par Conrad Bourdeau. Tout devrait être fait pour le début de la nouvelle année et... du nouveau millénaire — le vrai, cette fois-là!

La Résidence Cassandra, ainsi baptisée au prénom de la fille du « patron », est tout autant destinée aux hommes en voie de séparation qu'aux hommes en processus de réflexion conjugale. « Dans toute épreuve, il y a du positif, dit M. Bourdeau. Mais au plus fort de l'épreuve, c'est la souffrance qui domine. Et ça prend du support pour finalement entrevoir le positif. »

La maison offrira les services d'un psychologue, d'un travailleur social, d'un massothérapeute et d'avocats, le

Voir BOYS en A 2 ►

AUTRE TEXTE

□ Peu d'aide disponible Page A 4

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR Lacunes dans la sécurité à la SAAQ

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — La Société de l'assurance automobile du Québec consigne tous les renseignements que ses employés et mandataires relèvent dans ses fichiers informatiques. Mais elle n'en fait pas une lecture systématique, déplore le Vérificateur général du Québec.

Pour Guy Breton, cette lacune ne permet pas à la SAAQ de détecter rapidement ceux qui pourraient faire un mauvais usage de certaines données confidentielles.

TROISIÈME «TAUPE»

Le constat du Vérificateur est tombé au moment où le député libéral François Ouimet affirmait à la stupéfaction générale qu'une troisième «taupe» sévissait à la SAAQ. Une information aussitôt démentie par le ministre des Transports Guy Chevrette, qui en a déjà plein les bras avec les deux cas révélés au grand public la semaine dernière.

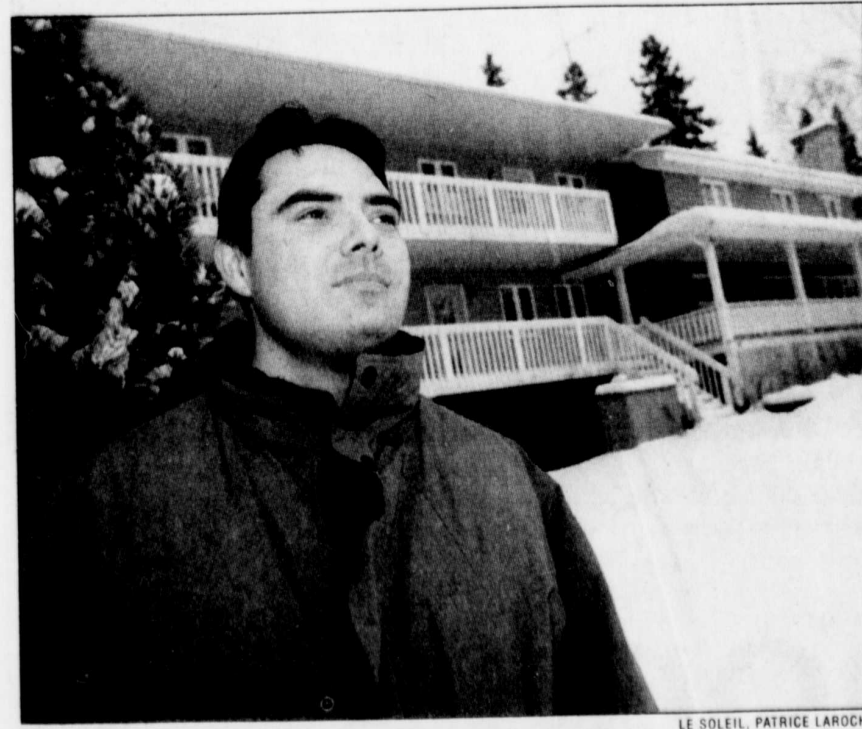
Dans son rapport annuel publié hier, Guy Breton félicite Revenu Québec et la Régie des rentes pour avoir implanté un programme d'examen de la «journalisation» des accès aux fichiers contenant des renseignements personnels. Aux journalistes, il a confié que la SAAQ ne réalise pas un tel examen.

La société garde un «journal» de l'ensemble des transactions effectuées quotidiennement par ses quelque 2000 employés ayant accès aux fichiers informatiques, mais elle ne «l'analyse

Voir LACUNES en A 2 ►

AUTRES TEXTES

□ La magie des chiffres Page A 9
□ Sombre portrait Page A 10



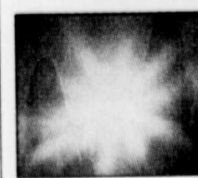
LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Le fondateur de la Résidence Cassandra de Lac-Saint-Charles, Conrad Bourdeau, a vécu un pénible divorce, en 1997. Il a ensuite décidé de passer à l'action afin d'éviter que l'épreuve ne devienne inévitablement une guerre pour autrui.

LES COLS BLEUS DE SAINTE-FOY S'AMUSENT...



LA MÉTÉO



Maximum -13,
minimum -17

Ensoleillé et froid. Demain: nuageux. Détails page E 19.

QUÉBEC,
104^e ANNÉE, N° 343
FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL, 87¢
PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES

MERCREDI



« BOYS » Confiance

Suite de la Une

cas échéant. Elle pourra aussi héberger les enfants du client, par exemple pour son tour de garde familiale.

Son fondateur est actuellement à compléter une tournée des CLSC, des corps de police, des organismes sociaux, pour tisser des liens de confiance et de collaboration.

L'Organisation Autonomme, vouée aux misères de la condition masculine, n'hésitera pas une seconde à recommander la Résidence Cassandra, a indiqué Michel Lavallée au SOLEIL. Même si celui-ci déplore en même temps le fait que les petits portefeuilles ne puissent pas eux aussi compter sur pareille ressource.

« Ce qui existe actuellement pour les hommes, dit Conrad Bourdeau, c'est un réseau de thérapie. On dit à l'homme: t'es violent, mon gars, il faut te faire soigner. Alors qu'il aurait bien besoin d'autre chose. Il n'est pas devenu violent tout d'un coup.

Les petits portefeuilles ne pourront pas compter sur la ressource

« La société dit à l'homme: la réussite, dans la vie, c'est d'avoir un bon revenu, une maison, une femme, deux enfants. Il met des années à bâtir tout ça. Et voilà qu'il le perd tout à coup. Il devient complètement désemparé et à bout de nerfs. Au lieu de lui dire: "Tu souffres, on va te soutenir, on lui dit: t'es violent, va en thérapie!" »

Sans compter, ajoute Conrad Bourdeau, que même si ce sont de plus en plus les deux parents qui s'occupent des enfants, la justice a encore un préjugé favorable aux mères, lorsque survient le divorce. Il dit en passant trouver étrange que la ministre responsable de la Condition féminine, au Québec, soit en même temps ministre de la Justice.

« Qu'est-ce qu'on fait devant tout cela? lance le jeune père. On se laisse piler dessus? Non! On s'organise. Et c'est ce que je fais. »

La Résidence Cassandra est atteignable au numéro de téléphone 418-841-0346 ou à l'adresse électronique rescassandra@ca.tc. Son site Internet est www.rescassandra.ca.tc.

GORE Désaccord

Suite de la Une

ré un autre avocat d'Al Gore, Laurence Tribe. Dans leur jugement complexe et très partagé, les juges de la Cour ont

GORGE Pénalités

Suite de la Une

Le gouvernement ne souhaitait pas procéder par loi spéciale, mais il estimait hier qu'il n'en avait plus tellement le choix. Depuis quelques jours, les pressions viennent de toutes parts. Pas seulement des usagers, mais également du Parti québécois.

Les militants péquistes réunis en conseil national la semaine dernière ont demandé à Québec de ne pas ajourner pour les vacances de Noël

considéré que le nouveau décompte ordonné par la Cour de la Floride comportait des problèmes constitutionnels. Par ailleurs, à cause des délais qui réclament la nomination des 25 grands électeurs pour le 12 décembre, les juges ont estimé que le recomptage des bulletins de vote ne pourrait se faire équitablement, et que s'il se faisait, il nécessiterait une nouvelle somme de travail. Pourtant, de ces sept juges, tous ne sont pas d'accord avec le jugement de la Cour...

sans s'assurer que les usagers aient droit à un service de transport en commun digne de ce nom.

Hier, les libéraux ont invité le gouvernement à sévir dès aujourd'hui. « Les parties ont eu leur chance, a estimé le député de Limoilou, Michel Després. Il est temps que le gouvernement procède. »

Hier après-midi, certaines informations laissaient entendre que la ministre du Travail attendrait à la séance du Conseil des ministres de mercredi prochain pour régler le litige.

En soirée, la donne avait subitement changé. Le dossier devait être déposé sur la table du conseil des ministres aujourd'hui. Seule une demande sérieuse d'une des deux parties ou un progrès de dernière minute pouvaient encore renverser la vapeur.

Sans justifications

Le syndicat ne voit pas la légitimité du recours à une loi spéciale

MARC LESTAGE
Mlestage@lesoleil.com

QUÉBEC — Les représentants des employés d'entretien en grève de la STCUQ ne voient pas comment le gouvernement Bouchard pourrait justifier le recours à une loi spéciale pour forcer leur retour au travail.

Une ultime séance de négociations est d'ailleurs prévue pour ce matin, entre le syndicat et les administrateurs de la société, en présence du conciliateur.

Au sujet de l'ultimatum de la ministre du Travail, le négociateur syndical Richard Fortin a rappelé au SOLEIL hier soir que les employés d'entretien de la STCUQ, en grève depuis le 4 novembre, ont respecté en tous points les règles du jeu.

Ces syndicats ont d'ailleurs renoncé à leur grève « afin de donner une nouvelle chance à la négociation », il y a plus d'une semaine.

Une négociation qui a de nouveau avorté au début de la dernière fin de semaine alors que le conciliateur a donné congé aux parties.

En fin d'après-midi, hier, la STCUQ a offert au syndicat des employés d'entretien en grève de reprendre les discussions après que la ministre Lemieux eut accordé quelques heures de répit addi-

tionnelles aux belligérants, avant de déposer un projet de loi spécial.

La porte-parole de la société des transports, Catherine Lessard, a expliqué que le président Claude Cantin a lui-même proposé cette ouverture, hier, dans l'espoir de conclure un ultime règlement.

Le négociateur Richard Fortin dit qu'il « ne voit pas comment le gouvernement pourrait légitimer le recours à une loi spéciale ». L'avocat Fortin, un salarié de la CSN, a été de toutes les négociations avec la STCUQ pour parler autant au nom des chauffeurs que des employés d'entretien, depuis près de 20 ans.

M. Fortin insiste sur le fait que les employés de garage en grève ont offert à la direction de la STCUQ de maintenir un maximum de services. « La liste des services essentiels a été respectée. Il n'y a eu aucun acte de vandalisme de signalé », plaide-t-il encore.

Selon Richard Fortin, il serait « incompréhensible dans les circonstances que le gouvernement fausse le jeu. Il donnera alors le message qu'il est inutile de respecter les règles. On ne change pas les règlements alors que la partie de hockey est commencée », ajoute le négociateur, hier, à quelques heures de l'échéance posée par la ministre.

LACUNES Outillée pour retracer

Suite de la Une

pas systématiquement ». Il lui est donc presque impossible de réagir « proactivement », constate le Vérificateur.

Elle est outillée pour retracer les accès douteux lorsque des enquêtes policières attirent son attention sur tel ou tel événement, mais pas pour réagir au fur et à mesure où ils surviennent.

Interrogé sur cette lacune, Guy Chevrette a plutôt fait valoir la difficulté qu'il y a dans nos sociétés démocratiques à vérifier les antécédents judiciaires des employés. Ces vérifications vont à l'encontre des chartes des droits et libertés. La seule exception qui existe dans la vérification généralisée des antécédents judiciaires concerne les garderies. Le ministre a par ailleurs confir-

mé qu'une employée d'un mandataire de la SAAQ a consulté le dossier du journaliste Michel Auger, avant que celui-ci soit victime d'un attentat, le 13 septembre. Mercredi dernier, une employée de la SAAQ avait déjà été interpellée lors de la rafle contre les Bandidos.

Hier, le libéral François Ouimet pensait pouvoir enfoncer un clou supplémentaire en révélant qu'une enquête policière était en cours sur « une troisième taupette qui travaillerait à la direction des contrôles des systèmes informatiques » de la SAAQ.

« Ce cas sous enquête n'a aucun lien avec le crime organisé, a soutenu le ministre Guy Chevrette. Il s'agit d'un individu divorcé qui cherchait sa femme. Cette personne a nié avoir trouvé l'adresse via la SAAQ. Il ne faudrait pas créer de paranoïa. »

PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

LE TRENTÉ ET UN*

-19.99
RÉG. 65.00*

Une économie de 69%
LA CHEMISE TECHNO-UTILITAIRE
Un cadeau exclusif à prix exceptionnel, signé le 31. Une chemise en coton-nylon, attache zip sous patte pression, poches à coulisses élastiques. Sable, café, olive. P.m.g.tg.tg.

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale et ses régions	3 à 8
Pierre Champagne	4
Le Québec et le Canada	9 à 16
Décès	15
Le Monde	17 à 20
Opinions	19
CAHIER B	
Argent	1 à 6
Bourses	4 à 6
EXTRA	
Dominique Bertrand	2
Tourisme	3
Oiseaux et compagnie	4
Consommation	5
Arts et spectacles	6 à 15
Télévision	6 et 7
Votre agenda	12 et 13
Annonces classées	16 à 24
Divertissements	19 et 22
Parlons bouffe	20 et 21
Sports	24 à 40
Statistiques	26 à 28
François Gagnon	36

LE SOLEIL POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats

5/40

Tirage du 2000-12-12
01 10 11 16 31
33 34 35 39 41
46 47 49 54 55
56 60 66 68 69

256 6147

Extra

Tirage du 2000-12-12
NUMÉRO: 684182

Le jeu doit rester un jeu

Les résultats sont publiés dans les journaux de presse au Québec, au Nouveau Brunswick, au Nouveau-Fondé et au Nouveau-Écosse. Les résultats sont publiés sur le site Internet de loto-québec.com.

T.V.A. LE REVENUE EST TRAVAILÉ EN QUÉBEC

CONTEMPORAINE* PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000

499.95
RÉG. 793.00*

39.00
RÉG. 75.00*

49.95
RÉG. 65.00*

LA DOUDOUNE EN CUIR
Un cadeau de luxe, une exclusivité signée La Contemporaine, dans la boîte-cadeau Simons. Un trois-quarts en cuir ultra-souple tout matelassé, chaudement entredoublé. Col montant, long fermoir sous patte pression. Noir. 34 à 44.

LA BLOUSE EN SATIN PURE SOIE
Une exclusivité Contemporaine. Un chemisier manches longues, col pointu, à offrir en noir, ivoire, bordeaux. Tailles régulières et coupe petite p.m.g.tg.

LA TUNIQUE COL ROULÉ ANGORA
Une indispensable de la collection Contemporaine exclusive. Tricot tout en côtes. À offrir en charbon, prune, lilas. P.m.g.tg.

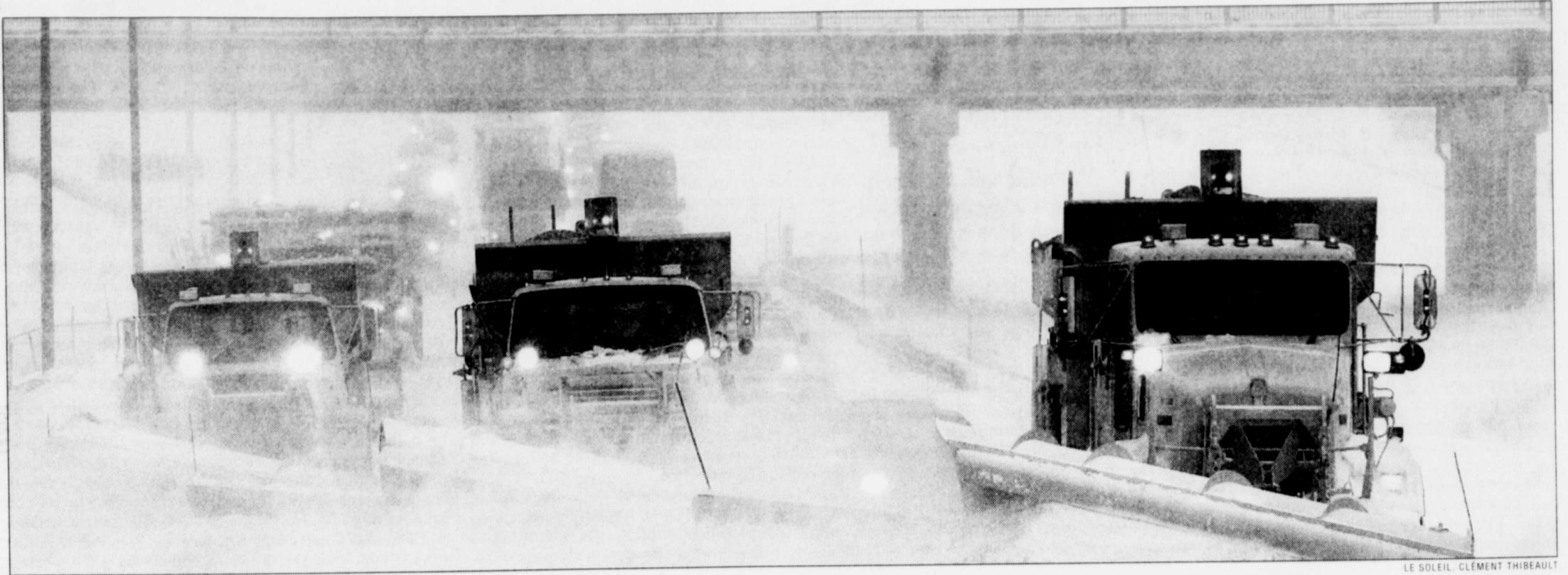
la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES: • PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • SHERBROOKE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 12H00 À 17H00

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

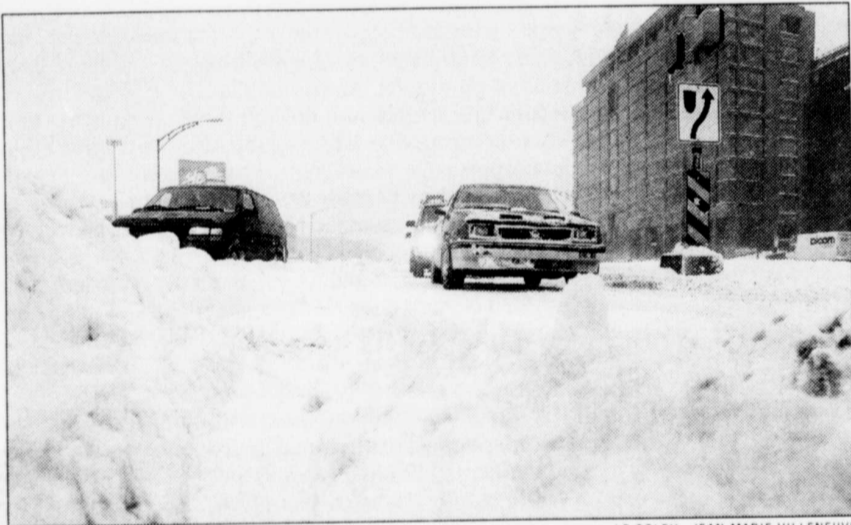


On a sorti l'artillerie lourde pour dégager les artères principales de la région de Québec hier matin. Ce qui n'était pas sans perturber la circulation.

SAINTE-FOY

M^{me} Boucher en appelle aux services essentiels

Les cols bleus ne travaillent pas assez à son goût



Pas facile de circuler à Sainte-Foy hier matin...

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

QUÉBEC — Les cols bleus de Sainte-Foy rechignent à faire du temps supplémentaire et ils refusent de ramasser la neige qui s'entasse le long des rues, à la suite de la tempête d'hier.

«Ce comportement irresponsable compromet la sécurité des gens», selon la mairesse Boucher qui en appelle au Conseil des services essentiels pour obliger les grévistes à plus de disponibilité.

Sainte-Foy a déposé une plainte formelle contre le syndicat. La mairesse veut que le conseil oblige les cols bleus à plus de collaboration. Sinon on se présentera devant la cour aujourd'hui pour demander une injonction.

La mairesse a passé la journée d'hier en compagnie du directeur des Travaux publics, Jacques Tessier, et du directeur de la Protection publique, Martin Trépanier, pour se rendre compte «sur le terrain» que la santé et la sécurité des gens sont réellement en danger.

Pas de problème sur la moitié du territoire où l'entretien des rues est confié à l'entreprise privée. Il s'agit principalement des secteurs Champigny et Chauveau ainsi que du territoire situé à l'ouest de Duplessis.

Sur le reste du territoire, toute la machinerie a été utilisée pour ouvrir au



Andrée Boucher

moins une voie carrossable. «Nous avons cependant constaté que certaines rues sont presque impraticables dans certains secteurs. Des gens tentent de déblayer un corridor en direction d'une rue plus passante à la pelle et avec leurs petites souffleuses», rapportait hier soir M^{me} Boucher.

Le directeur des Travaux publics a expliqué que les cols bleus sont rentrés au travail pour le quart de 7 h 30 à 16 h. On ne prévoyait pas de problème non plus pour le quart de 19 h 30 à 4 h.

Le problème, c'est que la Ville de Sainte-Foy espérait faire rentrer plusieurs travailleurs au cours de la nuit. Plusieurs d'entre eux sont rentrés seulement à 7 h. De même, plusieurs syndiqués ont refusé de faire du temps supplémentaire entre 16 h et 19 h 30, hier. Seulement six camions étaient sur la route pour faire du sablage, selon le directeur des Travaux publics, à ce moment.

Les cols bleus s'en tiennent à leur interprétation de la liste des services essentiels et refusent de souffler la neige ou de permettre à la Ville de louer des grattes supplémentaires.

«Le syndicat négocie au compte-gouttes», se désole M^{me} Boucher qui s'est dite «tout à fait scandalisée» des commentaires du président du syndicat des cols bleus qui semblaient se réjouir, hier, de l'arrivée de la tempête.

D'ouest en est, la tempête s'abat

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Routes et autoroutes bloquées, écoles et autres institutions d'enseignement fermées, avions cloués au sol, tel a été le lot de la première tempête qui s'est abattue d'ouest en est, hier, sur le Québec.

Mais c'est en Beauce que la mauvaise humeur de Dame Nature s'est manifestée de la plus brutale façon. «Là, de dire le météorologue Gilbert Fillion, ce sont des blocs de ciment qui sont tombés sur la tête des citoyens.»

Imaginez: à midi, le mercure affichait un beau 2 degrés Celsius. Trois heures plus tard, après 8 à 10 mm de pluie, le thermomètre affichait un triste -10.

Résultats: des routes parsemées d'ornières gelées, des entrées de cour complètement glacées, des portières d'auto impossibles à ouvrir. «Ça va prendre des jours pour se remettre de la situation», prophétisait-il.

En tout et par tout, dans les futures villes fusionnées des rives nord et sud du Saint-Laurent, quelque 20 centimètres de neige se sont ajoutés aux précipitations précédentes. Cela fait le ravissement des entreprises axées sur la pratique des sports d'hiver.

Mais ce sont les vents, soufflant de 30 à 50 kilomètres/heure, qui ont causé le plus d'embarras aux automobilistes. La nuit dernière, ils avaient repris de vigueur, après une accalmie dans l'après-midi.

Environnement Canada a noté une température maximale de -3,1 degrés, à 13 h, à Québec, température qui devait descendre autour de -22 au cours de la nuit.

Sauf à Sainte-Foy, où la grève des cols bleus a envenimé la situation, le déblaiement des routes s'est fait de façon normale.

«Les gens ont été prudents, de dire la policière Ann Mathieu, de la Sûreté du Québec. Nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents majeurs.» Du petit matin jusqu'en début de soirée, la SQ a dû répondre à 82 appels, principalement pour des sorties de route ou des collisions mineures. Dans le territoire desservi par la police de la Haute-

Saint-Charles, seulement deux accidents sont reliés aux conditions météorologiques.

À l'aéroport international Jean-Lesage, une quinzaine de vols ont été annulés au cours de la journée. Les autres ont subi des retards variant de 15 minutes à deux heures.



Francine Nicaise, de L'Ancienne-Lorette, a pris la pelle avec le sourire!

Inondations en Gaspésie



COLLABORATION SPÉCIALE GILLES GAGNE

À Carleton, comme un peu partout le long de la côte sud jusqu'à Gaspé, il a neigé légèrement en matinée. Puis c'est la pluie qui a pris le dessus, et les marées. À 15 h 30, dans le secteur de la route du Quai à Carleton, la mer a inondé cette rue et le stationnement des établissements qui la longent. Les dégâts seront évalués aujourd'hui. Ils pourraient être mineurs parce que peu de bâtiments sont dotés de sous-sol à cet endroit. G.G.



SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653-3115

Il y a des cadeaux qui marquent plus que d'autres...

W.R. Savard bijoutier-joailleur vous suggère sa broche exclusive «Océane», en or jaune 14k, sertie d'une perle noire de culture chinoise.

Courant 195\$

Ouvert le dimanche
de 11h à 17h

Spécial de Noël 140\$ taxes incluses (quantité limitée)



création Hélène Savard

Lac-Beauport n'est pas un paradis fiscal

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

LAC-BEAUPORT — La petite municipalité de Lac-Beauport sera-t-elle le nouveau paradis fiscal pour les résidents de la région de Québec qui veulent échapper à la fusion avec Québec et ainsi éviter de voir leur compte de taxes augmenter? Rien n'est moins sûr!

«C'est certain que si c'est perçu comme un paradis fiscal, cela peut avoir un impact, vu que Lac-Beauport est à 15 minutes de Québec. Il y a encore beaucoup d'espaces à développer mais encore faut-il que ce soit en territoire urbanisé. Si les gens sont obligés d'avoir leur propre puits et leur fosse sceptique, l'impact sera minime car c'est beaucoup plus difficile à financer», explique Émile Larochelle, un évaluateur agréé.

À la municipalité, on confirme que le développement est restreint par les services d'aqueduc et d'égout en bordure des rues. Seulement la moitié des 52 maisons construites cette année sont desservies par un tel système. Leur valeur moyenne tend aussi à augmenter.

Pour une propriété de 113 000 \$ desservie par un système d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes était de 1929 \$ cette année comparativement à 1500 \$ environ à Sainte-Foy

«Nous n'avons encore que quelques dizaines de terrains à offrir. Par contre, parmi les terrains non desservis, il y a 700 lots prêts à construire. Il leur faudra un puits et une fosse sceptique», confirme Jean-François Parent, secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Beauport.

«Un paradis, oui! Fiscal, non!», tranche le maire Michel Giroux en riant. «Mais Sillery en est un à l'intérieur de la CUQ», ajoute-t-il.

«On ne peut pas comparer Lac-Beauport avec les villes urbanisées de la CUQ. 75 % de notre population n'a pas de réseau d'aqueduc, d'égout, d'éclairage de rue. Il n'y a pas de transport en commun. Le seul secteur qui est plus urbanisé est le bas de la vallée. Le réseau d'aqueduc s'étend sur un seul côté du lac. Il a été fait il y a cinq ans.»

Pour le préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, le développement de Stoneham, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval est restreint aux étroites vallées car on manque d'eau potable et le coût de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout est très élevé en montagne.

«Les normes du ministère de l'Environnement exigeront dorénavant deux tests d'eau par année pour les propriétaires de puits. Cela représentera des frais d'administration», explique le maire.

La Loi de la sécurité publique imposera aussi une formation accrue des pompiers volontaires. Lac-Beauport devra payer une quote-part à la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec.

«À Québec, il n'y a plus que deux paliers de gouvernement, la ville et la CMQ. Nous en avons trois. La municipalité, la MRC et la CMQ! Ça coûte pas mal plus cher de vivre au Lac-Beauport», observe le maire, Michel Giroux.

Déjà les taxes sont plus élevées qu'à des endroits comme Sillery ou Sainte-Foy. Pour une propriété moyenne de 113 000 \$ desservie par un système d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes était de 1929 \$ cette année comparativement à 1500 \$ environ pour Sainte-Foy. On semble loin du paradis fiscal!

Les fusions auront peu d'impact sur la valeur des maisons

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Tout indique que les fusions auront peu sinon pas d'impact sur la valeur des maisons dans les villes qui seront intégrées à Québec selon la Loi 170. Dans le cas de Sillery toutefois, un compte de taxes appelé à augmenter pourrait faire baisser leur valeur de vente de tout au plus... 2,5 %!

Les résidents de Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, Saint-Augustin ont-ils raison de croire que leur maison va perdre sa valeur si elle est fusionnée à la Ville de Québec comme le laissent entendre les opposants aux fusions? C'est la question que LE SOLEIL a soumise à plusieurs experts. Réponse? Oui un impact est possible mais il sera insignifiant!

«En théorie, il y aura une influence. Mais ce ne sera pas notable à l'exception de Sillery, peut-être», suggère Émile Larochelle. Évaluateur agréé pour la firme Racine, Larochelle et Associés, une société qui publie à chaque année des

statistiques sur le taux d'occupation des bureaux, entre autres études, M. Larochelle croit que les effets en seront très peu visibles.

«À Sillery, on dit que les taxes pourraient presque doubler en 10 ans. Ça veut dire qu'au lieu de payer 2500 \$ pour une maison moyenne de 200 000 \$, ça pourrait coûter 4500 \$ en accumulant l'augmentation prévue de 5 % par an. Cela veut dire 5000 \$ de différence sur une valeur de 200 000 \$. C'est un impact de 2,5 %!».

À l'inverse, les propriétaires de maisons de Val-Bélair ou Beauport, où les taxes sont élevées, pourraient en bénéficier dans une proportion similaire. Mais ça demeurerait marginal.

Le président de la Chambre immobilière de Québec, Guy Tardif, est convaincu de son côté que les fusions n'auront aucun impact malgré la hausse du compte de taxes dans certaines municipalités, Sillery inclus.

«C'est marginal dans une décision d'achat! On s'installe à Sainte-Foy ou à Sillery parce qu'on aime Sainte-Foy ou Sillery. Ça m'étonnerait beaucoup que les fusions aient un impact significatif. Ça n'arrivera pas. Ce ne sera pas perceptible, ce sera trop marginal. Je ne crois pas à une dévaluation des maisons. On ne choisit pas une ville parce qu'on y sauve quelques sous en taxes à chaque année!», affirme le courtier.

«Aujourd'hui, les gens se fient à l'évaluation municipale. Il y a 15 ou 20 ans, les maisons étaient sous-évaluées. Ce n'est plus le cas maintenant. Elles se vendent selon l'évaluation municipale ou un peu moins. Et leur valeur est fixée pour trois ans. Ça prend donc du temps avant que l'impact se manifeste», explique M. Tardif.

Ainsi, à Sainte-Foy ou Québec, le nouveau rôle entre en vigueur en janvier, soit jusqu'en décembre 2003. Et il est fondé sur les prix qui avaient cours en juillet 1999. Le rôle de 2004 devra donc se baser sur les ventes de juillet 2002.

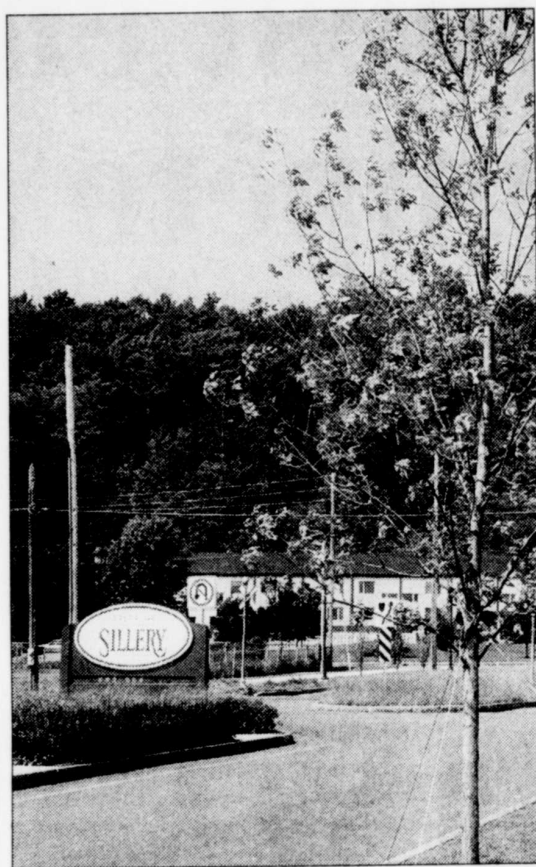
Claude Beauregard est professeur de comptabilité publique à l'ENAP et il est considéré comme un spécialiste des finances municipales.

«La logique voudrait qu'il y ait un impact mais il faudrait une étude comparative de la vente de maisons à Québec et à Sillery sur la rue Belvédère ou le boulevard René-Lévesque pendant plusieurs années pour en avoir le cœur net», dit-il.

«Il y a bien des critères qui jouent dans le prix d'achat d'une maison. On achète d'abord la localisation, le type de maison. Pour ça, on est prêt à payer un peu plus. Sillery n'a pas le même genre de maisons que le quartier Montcalm, ça ne se compare pas», dit M. Beauregard.

«On peut être prêt à payer davantage parce qu'on se rend travailler à pied sur la colline parlementaire», observe-t-il.

«Les taxes ne sont qu'un facteur parmi plusieurs autres. Une augmentation de taxes de 5 % par année peut avoir une certaine influence mais on choisit d'abord un concept de maison, d'environnement», dit le professeur.



Seules les maisons de Sillery pourraient voir leur valeur diminuer un peu.

Rencontre au sommet entre Bouchard et les maires de banlieue

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — Lucien Bouchard rencontrera demain une délégation de maires de banlieue et un groupe d'élus de la Rive-Sud de Québec. Un seul sujet au menu: les fusions municipales.

À une semaine de la fin de la session parlementaire et de l'adoption de la loi 170, deux groupes de maires auront droit à un entretien d'une heure chacun avec le premier ministre demain après-midi.

Le premier groupe sera celui de la Rive-Sud de Québec, où naîtra la nouvelle ville de Lévis en janvier 2002.

Dix maires seront présents, dont Jean Garon, de Lévis, Christian Jobin, de Saint-Étienne, et Alain Lemaire, de Charny.

La discussion risque d'être plus houleuse avec le second groupe, qui rassemblera de farouches opposants au projet de fusions municipales. Cet-

te délégation sera conduite par le maire de Beauport, Jacques Langlois. Elle comprendra notamment Andrée Boucher, de Sainte-Foy, Ralph Mercier, de Charlesbourg, et des maires de la région de Montréal.

Dans l'entourage du premier ministre, on ne se faisait guère d'illusions sur les chances de convaincre ce second groupe de la nécessité d'aller de l'avant. Et chez ces derniers, on ne devait guère non plus se bercer d'illusions sur la possibilité de stopper le train.

Dans une lettre qu'il a envoyée au premier ministre lundi, le maire Langlois rappelle que sa première demande de rencontre remonte au 1^{er} novembre, soit avant le dépôt du projet de loi 170.

«Depuis notre première demande de rencontre, plusieurs événements régionaux se sont produits, notamment le vote massif anti-Bloc dans la région de Québec le 27 novembre et une manifestation pour le moins populaire à Montréal», écrit-il.

CRISE CONJUGALE

L'homme doit partir... mais c'est la femme qui a les refuges

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

QUÉBEC — C'est l'homme qui est généralement invité à quitter le domicile conjugal, en cas de crise potentiellement violente. Et ironiquement, ce sont les femmes qui disposent de refuges ouverts à cette fin.

La Résidence Cassandra, de Lac-Saint-Charles, est donc particulièrement bienvenue, dans le réseau de l'entraide communautaire. Particulièrement chez les groupes de soutien masculin.

Son caractère inévitablement privé, donc coûteux, fait cependant ressortir l'immense vide qui reste le

des conjoints infortunés, comme le note Michel Vallée, du groupe Autonomie.

Près de la moitié — 47 % exactement — des hommes qui viennent y demander de l'aide pour difficultés conjugales gagnent moins de 20 000 \$ par année, indique-t-il. Ce qui ne laisse pas une bien grande marge de manœuvre pour payer pension ailleurs.

«Pourtant, dit Vallée, le besoin s'impose avec de plus en plus d'évidence. Dans les CLSC, il y a surtout des intervenantes et des clientes. Les femmes ont aussi accès à des refuges pour femmes. Et il ne saurait être question de prendre cet argent pour l'affecter aux hommes. Mais le fait est

qu'il y a graves lacunes de ressources masculines.»

Ce qui existe actuellement pour les hommes, c'est une assistance curative. «Alors qu'il faudrait du préventif, dit Michel Vallée. Il faudrait pouvoir intervenir alors que l'homme est à bout mais qu'il n'est pas encore passé à la violence.»

Lorsque la police est appelée pour dispute conjugale, il lui arrive souvent de repartir avec le conjoint et de le faire coucher une nuit en prison, faute de mieux. C'est-à-dire faute de pouvoir le conduire dans un refuge approprié à sa situation... s'il n'est malade mental, alcoolique ou toxicomane.

Le policier repart avec le conjoint et lui offre une nuit en prison



Pierre Champagne

PChampagne@lesoleil.com

Prague et Budapest

Mine de rien, au moment où j'écris ces lignes, je viens tout juste d'arriver de Budapest. Si vous avez pu lire mes chroniques la semaine dernière c'est que je les avais préparées d'avance. Comme on dit dans le métier, j'ai utilisé ma banque de textes. Budapest pendant trois jours et Prague pendant trois jours. Nous étions une soixantaine de Québécois de la région de Québec à participer à ce voyage organisé par M. Charles Paradis, un vieux routier qui lui en était à son 9^e voyage à Prague depuis 1997. C'est lui qui, dans la région, a développé cette destination superbe. Et c'est lui qui développe maintenant l'organisation d'une nouvelle destination du même genre; Budapest. La semaine dernière, c'était son deuxième séjour à Budapest pour choisir des hôtels, des restaurants, des circuits touristiques, des guides, des autobus etc. L'an dernier, la ville de Budapest qui compte 2,5 millions d'habitants a reçu 29 millions de visiteurs. Si Québec en avait autant, je connais un dénommé Pierre Labrie, le directeur général de l'Office du tourisme, qui serait plus que satisfait. Un reportage complet sur Prague et Budapest sera publié vers la fin janvier, dans le cahier Partir du SOLEIL, mais laissez-moi vous dévoiler quelques anecdotes.



Non ce n'est pas une porte des murailles de Québec. C'est une des portes d'un château contemporain que l'on peut visiter à Budapest.

Les fusions

Un soixantaine de Québécois dans un autobus ont tous plus ou moins les mêmes conversations, le même accent, les mêmes goûts, les mêmes blagues... et les mêmes discussions politiques. Alors imaginez leur réaction lorsque le guide qui les amenait de l'aéroport au centre-ville de Prague, («Je m'appelle Mila comme Mila Mulrony») devait leur apprendre que Prague est devenue une grande ville en 1784 lorsque l'empereur Joseph II fusionna les quatre villes qui composaient l'arrondissement malgré les protestations populaires menées par les «zédiles» des dites villes. Même chose à Budapest qui, comme tout le monde le sait, est formée de l'union de deux grandes villes qui se faisaient face et concurrence de part et d'autre du beau Danube bleu, Buda et Pest. C'était en 1873. D'autres fusions avaient, auparavant fait grandir autant Pest que Buda. Et d'autres «zédiles» avaient également manifesté leur désapprobation en déclarant la guerre. Rien de moins. Ils ont perdu la guerre et Budapest reçoit aujourd'hui, je me répète, 29 millions de touristes par année. La maîtresse Bouchée et toutes les «zédiles» de la région n'ont qu'à aller se rhabiller. Il ne peut pas arriver rien de mieux pour la région de Québec qu'une bonne grosse fusion.

Les taxis de Sainte-Foy

En revenant de Dorval, l'autobus qui filait vers Charlesbourg a déposé, à la gare de Sainte-Foy, une trentaine de passagers qui préféraient débarquer à cet endroit. Il était à peu près 18h, samedi. Les taxis étaient rares, trop rares. Les voyageurs ont donc téléphoné à la centrale des taxis qui, croyions-nous bien modestement, devait nous envoyer des voitures dans les cinq minutes suivantes. Mon frère Daniel Champagne, professeur de géographie et guide touristique pour Voyages Paradis, qui était aussi du voyage, s'empressa, lui, de téléphoner à son fils pour qu'il vienne le quérir à la gare. Daniel demeure dans le fin-fond de l'Ancienne-Lorette, aux limites de Chauveau. Son fils est arrivé à la gare de Sainte-Foy au moins dix minutes avant que je puisse avoir finalement un taxi... de Sainte-Foy. Quel service extraordinaire. La faute à qui? La nôtre évidemment. La «taubus» avait rien qu'à ne pas se présenter à la gare en dehors des heures normales. Non mais quand même. Maudit que j'ai hâte à la fusion. Pas seulement à celle des villes mais à celle des taxis «itou». Ces honorables vouturiers deviendront peut-être, ainsi, un peu plus efficaces et professionnels.

Coups de Soleil

Il n'y avait pas de soleil à Prague ni à Budapest. Ni de soleil ni de pluie. Seulement des nuages qui pendant une bonne semaine, s'étaient donnés le mot pour recouvrir le ciel. Il paraît que c'est comme cela une bonne partie de l'hiver. Un hiver triste, gris et sans neige. Alors vive les hivers du Québec. Même s'il fait un froid de canard comme la semaine dernière, même s'il neige à plein ciel comme hier. Au moins le ciel est bleu, le soleil brille et l'air est bon. Ceci dit, je ne peux m'empêcher de vous laisser quelques coups de Soleil sur ce voyage.

Robert Gillet était avec nous autant à Prague qu'à Budapest. Il s'était fait accompagner de son associé Yves Doyon. Ensemble ils ont visité quelques vieux bâtiments à rénover. Des trésors d'architecture. Si Robert radote en ondes qu'il n'a pas bien mangé, il est le seul. Nous nous obstinons à chaque repas. Capricieux comme lui, c'est rare. Il a pu arriver, une fois ou deux, que le repas laisse à désirer mais, dans l'ensemble, c'était bon. Très bon dans certains cas.

Hélène Lacharité, ses deux sœurs, Louise Lacharité et Johanne Lacharité, sa belle-sœur, Alberte Guyon-Lacharité, autrement dit les sœurs de Lacharité, étaient aussi du voyage. Hélène Lacharité est l'administratrice de Développement Subway de l'Est du Québec. C'est elle qui donne les franchises. Subway et Hélène célébreront l'an prochain le 10^e anniversaire de leur développement dans la région de Québec.

CALÈCHES Fini les tricheries et la loi du plus fort

La Ville assurera la «répartition»

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

QUÉBEC — La Ville de Québec ne rachètera pas de permis de calèche à gros prix, mais elle assurera elle-même la répartition du travail, pour en finir avec les plaintes des touristes et des propriétaires de chevaux.

Ces décisions ont été prises à la suite de la publication d'un rapport dans lequel l'ancien policier Gaston Lafleur dénonce plusieurs irrégularités.

Le travail de cet enquêteur spécial a été effectué au cours de l'été. M. Lafleur a constaté que la liste de l'ordre de départ des cochers est souvent falsifiée, que des touristes doivent parfois payer 20 \$ de pourboires obligatoires en plus de la course de 60 \$. Des cochers prennent des raccourcis et écourtent des parcours afin de gagner des rangs. D'autres n'hésitent pas à « voler des tours » en prenant des clients en dehors des zones réservées. Sans parler des engueulades magistrales entre cochers qui passent proche d'en venir aux coups devant des touristes médusés.

Il y a quelques semaines, on croyait que le fait de diminuer le nombre des permis en les rachetant pour 10 000 \$ permettrait de régler le problème en bonne partie. Or, le Service du contentieux de la Ville soutient que Québec peut réduire le nombre des permis « sans devoir payer d'indemnités », en raison du fait que le droit au permis est essentiellement précaire.

Le directeur général adjoint, Hervé Brosseau, a donc soumis au conseil que « nous ne croyons pas que le moment soit venu de réduire le nombre des permis de calèches, à moins que des propositions précises ne soient déposées à la Ville ».

Autrement dit, la Ville espère que les propriétaires trouveront eux-mêmes une façon de réduire le nombre des permis puisque les trois exploitants admettent que « l'offre de service dépasse la demande sauf durant une courte période durant la saison touristique ».

Quant au système de répartition des courses, des discussions sont actuellement en cours entre les propriétaires de calèches à qui on demande de trouver une formule plus équitable.

Sinon, explique M. Brosseau, la Ville assurera elle-même ce service et le coût en sera facturé aux utilisateurs. Étant donné que la Ville a décidé d'installer un nouveau poste de départ, il faudra au moins sept ou huit personnes pour assurer la surveillance des courses sept jours par semaine durant au moins 16 heures, selon le directeur général.

Arthur poursuivi

Le président du syndicat de la Davie réclame 80 000 \$ et ses membres, 230 000 \$

RICHARD HÉNAULT

RHenault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon et son président, Richard Gauvin, intentent une poursuite totale de 310 000 \$ pour diffamation contre l'animateur André Arthur et la station radiophonique CJMF.

La procédure fait suite aux déclarations de l'animateur durant des émissions de janvier et de février. À cette époque, la MIL Davie était sous le coup d'un avis d'intention en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Certains acheteurs, dont le Groupe Desgagnés, par l'entremise d'un consortium, s'étaient montrés intéressés à reprendre le chantier. En janvier, les employés du chantier avaient brûlé le texte du projet de convention collective que le Groupe Desgagnés leur avait fait remettre.

Durant les émissions visées par la requête déposée en Cour supérieure, Arthur a entre autres qualifié les travailleurs du chantier de « salauds », de « morpions », et de « syndiqués plus ou moins forts intellectuellement ». Commentant une assemblée tenue par les membres du syndicat, il disait y voir le « signe d'une corruption latente ». Il accusait en outre les travailleurs d'avoir « scrapé leur entreprise ».

Lors de son émission du 2 février, l'animateur s'en était pris plus particulièrement à Richard Gauvin, qui refusait de lui accorder une entrevue. Selon Arthur, le dirigeant syndical n'était « pas seulement un bras de la CSN », mais aussi « un salaud, un jaune, un enfoiré, un serin, une poule et un gueular trop peureux et chieus pour donner des entrevues ».

Résumant la situation, il se disait d'avis que ce « couillon » dirigeait 1600 « moutons ». Quant à la CSN, il s'agissait, selon l'animateur de CJMF, d'« écœurants, des malpropres, des pourris... les mêmes qui po-

saient des bombes chez Raymond Malenfant ».

Après avoir fait le rappel de tous ces charmants qualificatifs, la requête du syndicat et de son président brosse un tableau des différents guides, codes et standards que la station de radio et son animateur devraient suivre. Ils citent entre autres le *Guide de déontologie* de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, le document *Les droits et responsabilités de la presse* publié par le Conseil de presse du Québec, de même que les *Normes et pratiques journalistiques* de la Société Radio-Canada et le *Code d'éthique-Association canadienne des directeurs de l'information radiotélévision* du Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

Par les déclarations d'André Arthur, son employeur et lui accablent le syndicat et son président de nombreux préjugés qui ne font qu'attiser la discrimination à leur endroit, estiment ceux-ci. La promotion d'une liste noire qu'Arthur faisait afin d'inciter les autres employeurs à ne pas les engager est perçue par eux comme une attaque directe à leurs droits de gagner leur vie. Ces propos, résumés-ils, incitent à la haine et au mépris à leur endroit.

En conséquence, le syndicat réclame 50 000 \$ pour diffamation, 30 000 \$ à titre de dommages exemplaires, 100 000 \$ pour les dommages directs et indirects, et 50 000 \$ à titre de dommages exemplaires. Quant à Richard Gauvin, il réclame 50 000 \$ pour diffamation et 30 000 \$ à titre de dommages exemplaires.



André Arthur

Pas de motoneiges sur les terres agricoles

RÉJEAN LACOMBE

RLacombe@lesoleil.com

QUÉBEC — Les motoneiges ne passent toujours pas sur les terres agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Rémy Trudel, fournira une réponse aux inquiétudes des producteurs agricoles de cette région dans le projet de loi qui modifiera la loi 23 portant sur le droit de produire.

Il y a une semaine, M. Trudel annonçait qu'il allait déposer la liste des amendements à la loi 23 avant le 18 décembre.

« Le gouvernement du Québec, de dire le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), est outillé pour dénouer l'impasse et possède tous les éléments pour ramener la paix sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'ensemble du Québec ».

Depuis quelques semaines, les producteurs agricoles de cette région ont interdit le passage des motoneiges sur leur terre agricole afin de forcer le gouvernement québécois à amender la loi 23. Jusqu'à maintenant, cette démarche n'a pas été imitée par les producteurs des autres régions québécoises. Cependant, le président Pellerin rappelle au ministre Trudel que les délégués au dernier congrès de l'UPA ont adopté une résolution visant à élargir ce mouvement de mobilisation si les solutions demandées par le monde agricole ne sont pas annoncées dans les prochains jours.

CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Du même souffle, il se dit confiant quant aux changements législatifs que le gouvernement pourrait déposer incessamment. Il se réfère à la prise de position du ministre Trudel, mercredi dernier, qui annonçait ses couleurs en disant que le gouvernement allait dire oui à des ajustements à la loi 23.

Ces modifications s'inspireraient de l'entente intervenue le printemps dernier entre la Fédération québécoise des municipalités et l'UPA portant sur la protection des activités agricoles. Mais, si jamais la réponse attendue ne correspond pas aux vœux exprimés par les producteurs agricoles, M. Pellerin prévient que les actions menées par les agriculteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourraient fort bien être imitées dans d'autres régions agricoles du Québec.

Gratuit



Elle est parve!
La brochure:
**LES VOYAGES du
BEL ÂGE 2001**


**Avec nous, vous
êtes en SÉCURITÉ.**

**Plus de 45 départs de groupes
EUROPE - ASIE
CROISIÈRES CARAÏBES et RUSSIE**

**Tous nos départs sont ACCOMPAGNÉS
par des professionnels.**

**Demandez cette
brochure gratuite
1-800-667-2400
(418) 687-2400**


Ne réservez rien sans l'avoir consultée!



Chemise habillée en pur coton et griffée Hugo Boss, 140 \$, et cravate en pure soie de la même collection, 110 \$.

SÉDUISANT

ÉLÉGANT



49⁹⁵\$

Carafe pour décanter les vins âgés ou fortifiés.

5 jours pour

Annunces classées
686-3311

Pour des résultats de 100% en moins. Pour un temps limité. Annonce de 2 lignes.


Noël selon Les Ailes

Cette année, Les Ailes de la Mode vous offre un Noël plus que joyeux. Des idées-cadeaux inspirantes, dans une ambiance vraiment chaleureuse.

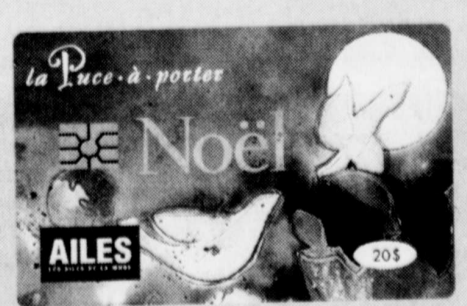
H O M M E

mode et déco

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi 9h30 à 21h, samedi 9h à 17h et dimanche 10h à 17h



Nulle part ailleurs



75 \$

Un parfum d'homme : l'eau de toilette Boss de Hugo Boss, 100 ml.

INOUBLIABLE

POUR COMBLER VOS PROCHES
AUX FÊTES, OFFREZ-LEUR
UNE CARTE AUX MILLE ET UNE
POSSIBILITÉS.

La carte-cadeau électronique est offerte en valeurs de 10 \$ à 500 \$ et est échangeable dans tous les magasins Les Ailes de la Mode.

SOLDE

collections griffées

F E M M E

de 25%
à 50%

de rabais

JONES NEW YORK

Bianca Nygård

RALPH

GUESS

TOMMY

ANNE KLEIN

LAUREN

POLO JEANS COMPANY


RALPH LAUREN

PARASUCO

HILFIGER

MEXX

et plusieurs autres...



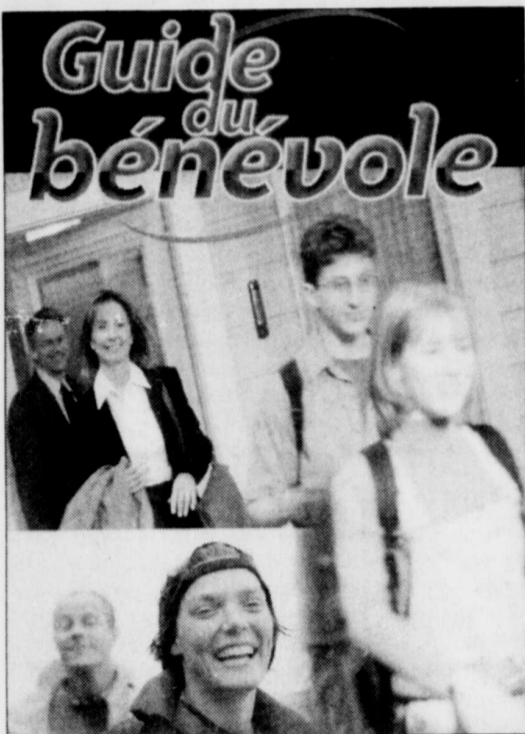
Nulle part ailleurs

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi 9h30 à 21h, samedi 9h à 17h et dimanche 10h à 17h

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailles.com

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailles.com

QUÉBEC MÉTRO



Le Service des loisirs et de la vie communautaire de Beauport a lancé hier un document d'information destiné aux personnes œuvrant au sein des 230 organismes bénévoles de la ville. Intitulé « Guide du bénévole », cet ouvrage se veut un outil simple et pratique pour informer les bénévoles sur leurs droits et responsabilités. M.L.

Consultation reportée

La consultation publique qui devait avoir lieu hier soir au conseil de quartier du Vieux-Limoilou a été reportée en janvier, à une date indéterminée. Elle visait à connaître l'opinion des citoyens du quartier quant aux divers projets d'aménagement de la place du pont Drouin. La Ville de Québec invite toutefois les intéressés à

consulter les dessins des réaménagements proposés dans le hall d'entrée du centre communautaire Ferland, 1600, 8^e Avenue, dans Limoilou. Pour information : 691-6180. R.F.

Neige à la rue: précision

Une erreur s'est glissée hier dans un court texte rappelant qu'il faut posséder un permis pour jeter de la neige à la rue à Québec. Il y était écrit qu'il ne fallait pas jeter la neige avant le passage des déneigeurs. Les lecteurs auront bien sûr compris qu'il faut au contraire la jeter avant, et non après, si on veut qu'elle soit ramassée! Quant au déneigement en cours durant la nuit de mardi à mercredi, la Ville ignorait encore, hier soir, si l'opération se poursuivait durant la nuit de mercredi à jeudi compte tenu de l'abondance des précipitations. Les résidents des quartiers centraux seraient donc bien avisés de surveiller les clignotants orange même si la rue leur semble avoir été bien déblayée. Les internautes peuvent avoir accès à ces informations en consultant le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca). R.F.

Patinage sur les berges de la Saint-Charles

La Ville de Québec aménagera un sentier de patinage d'un kilomètre en bordure de la rivière Saint-Charles, sur la promenade supérieure de la Pointe-aux-Lièvres, entre les ponts Lavigreur et Drouin. Contrairement à l'an dernier, la piste de patinage fera une boucle sur le site de la Pointe-aux-Lièvres seulement. Elle ne traversera pas sur le pont Lavigreur pour longer la berge nord et le parc Cartier-Brébeuf, dans Limoilou. Le sentier de marche par contre fera le lien entre les deux ponts, sur les deux rives. Un pavillon de service chauffé est en voie d'être installé à proximité de la rue de la Pointe-aux-Lièvres et on aménagera un use-culotte pour les petits à partir de la butte voisine. Un sentier de ski de fond bouclé de 2 km partira des abords du pont Lavigreur pour se rendre au parc Victoria. Le site récréatif de la rivière Saint-Charles ouvrira le 18 décembre si le temps le permet et il fermera le 11 mars. R.F.

Le garçon ne recevra pas 289 000 \$ pour son pied coupé

La CECQ n'était pas responsable

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

QUÉBEC — Le triste événement lors duquel un adolescent de 14 ans avait eu un pied sectionné, en 1991, sur un toit de l'école Wilbrod-Bherer, à Québec, refait surface. La Cour d'appel accueille en effet le pourvoi de la défunte Commission des écoles catholiques de Québec, qui avait été condamnée à payer 289 000 \$ au jeune homme et à sa mère.

La Cour supérieure avait condamné la commission scolaire à verser ce montant en 1997. Aujourd'hui, la Cour d'appel conclut en rejetant l'action: « Il s'agit d'un malheureux accident dont la victime, malgré la sympathie que les événements inspirent, est la seule responsable. »

Un soir de mai 1991, le pied droit du jeune Yann Lafrance s'était pris dans une turbine de ventilateur. Il avait ensuite dû subir l'amputation de son pied au niveau de la cheville. L'adolescent avait alors renoncé au programme sport-études dans lequel il étudiait mais, après avoir continué les études d'art dramatique qu'il avait commencées, il appert qu'il a obtenu un rôle dans une série télévisée cet automne. Le groupe de jeunes dont le jeune homme faisait partie avait emprunté un escalier de secours entouré d'une cage grillagée de huit pieds de hauteur, dont la porte était simplement munie d'une clenche qu'il suffisait de soulever. Le groupe avait ensuite gravi trois niveaux de toits, le ventilateur à turbine se trouvant sur le troisième.

En sortant d'un entre-toit qu'ils étaient allés explorer, les jeunes étaient couverts de résidus

de laine minérale et souffraient de démangeaisons. C'est alors que leur est venue l'idée de grimper sur le toit le plus élevé afin de s'exposer au jet d'air propulsé par la bouche d'évacuation.

Se tenant debout sur la paroi supérieure proche de la bouche d'évacuation, Yann a levé son pied droit et l'a placé au-dessus de la bouche. En équilibre précaire, il a glissé, sa jambe droite s'est introduite dans le conduit et son pied a été frappé par les pales.

FARDEAU TROP LOURD

Les juges Louise Mailhot, Thérèse Rousseau-Houle et Jacques Philpion, de la Cour d'appel, établissent d'abord qu'aucune disposition législative n'obligeait la commission scolaire à munir d'un verrouillage de secours la porte grillagée d'accès à l'escalier menant aux toits. D'autre part, que la commission doive empêcher que quiconque en bonne forme ne se trouve en situation d'équilibre instable est un fardeau trop lourd, ajoute le tribunal.

L'accès aux deux premiers toits était facile puisqu'il suffisait de monter l'escalier, mais le ventilateur se trouvait sur le troisième. « Il a fallu à Yann une bonne dose de témérité pour se tenir en équilibre instable sur un seul pied fermement posé, l'autre au-dessus de la bouche où, un peu plus bas, la turbine tournait à grande vitesse », écrivent les juges de la Cour d'appel.

Dans les circonstances, le tribunal dit ne pouvoir trouver la preuve d'une faute directe quelconque susceptible d'entraîner la responsabilité de la CECQ. Il lui apparaît plutôt que la victime a commis elle-même la faute causale.

La Cour d'appel renverse un jugement de 1997

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Achats sur place seulement. Certains articles ont peut-être été déjà soldés au cours de la semaine dernière. Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre offre.

SEARS

Période de maintenance des files						
JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	SUNDAY	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
17 H	17 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H

Jusqu'à dimanche

Des rabais de dernière minute!

Ne laissez pas passer de telles aubaines!

RABAIS SUR VÊTEMENTS HABILÉS DES FÊTES POUR TOUTE LA FAMILLE

Rabais 30% sur vêtements habillés des fêtes à prix ordinaires pour femmes.
Rabais 30% sur robes et ensembles habillés pour enfants.
Rabais 30-40% sur certains vêtements des fêtes pour hommes, à prix ordinaires.

RABAIS SUR VÊTEMENTS DE SPORT DE GRANDES MARQUES POUR HOMMES ET FEMMES, ET SUR CHAUSSURES DE SPORT POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Rabais 30% sur tous les vêtements de sport de grandes marques pour femmes.
Rabais 25% sur tous les vêtements de sport de grandes marques pour hommes.
Rabais 25% sur chaussures de sport pour toute la famille.
Rabais basés sur les prix de vente au détail.
Certains prix ont peut-être été déjà soldés.

rabais 25%

VÊTEMENTS EN DENIM DE GRANDES MARQUES À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES ET FEMMES
Dont Buffalo[®], Manager[®], Ikeda[®], Levi's[®], Guess et plus.
Le choix varie suivant le magasin

RABAIS SUR PANTOUFLES ET TENUES DE NUIT POUR TOUTE LA FAMILLE

Rabais 25-30% sur peignoirs, tenues de nuit et de détente pour femmes, à l'exclusion des modèles à motifs sous licence.
Rabais 25-50% sur peignoirs, tenues de nuit et de détente pour hommes.
Rabais 30-40% sur peignoirs et tenues de nuit pour enfants.
Rabais 25-40% sur pantoufles pour toute la famille.
Le choix varie suivant le magasin

rabais 30%

VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER NEVADA[®] À PRIX ORDINAIRES POUR TOUTE LA FAMILLE

Tous les hauts, pantalons et jupes à prix ordinaires, pour hommes, femmes et enfants.
Le choix varie suivant le magasin

rabais 25-30%*

VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES
Dont Arnold Palmer[®], Golf, Private Member, John Henry[®], Jantzen[®] et plus

Le nouvel opium du peuple

Cinq Églises condamnent la promotion par l'État des jeux de hasard

JEAN MARTEL

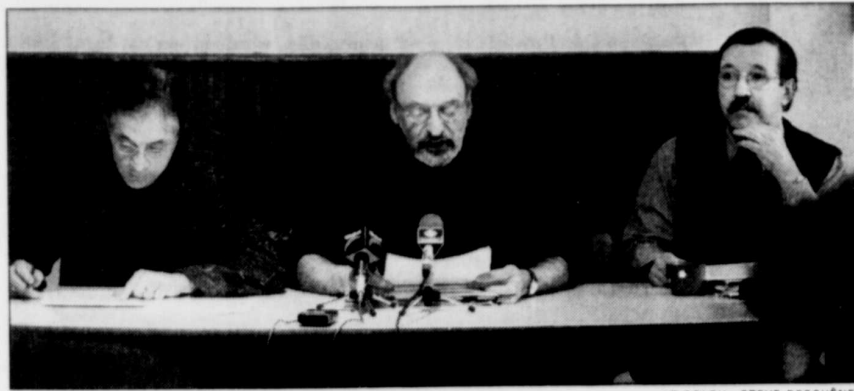
JMartel@lesoleil.com

QUÉBEC — On a déjà dit que la religion était « l'opium du peuple ». En faisant la promotion des jeux de hasard, c'est maintenant l'État qui est en train de mériter ce titre. Telle est la position, pour le moins catégorique, qu'ont fait connaître, hier, cinq responsables de pastorale sociale de cinq Églises de Québec: Michel Godin, de l'Assemblée de Pentecôte, Claude Duquette, de l'Armée du Salut, Gérald Doré, de l'Église Unie, Jean Piché, de l'Église catholique, et Pierre Voyer, de l'Église anglicane.

Regroupés sous le nom de Solidarité chrétienne avec les pauvres (SOCAP), ils s'interrogent sur les liens entre l'appauvrissement des pauvres et la promotion par l'État des jeux de hasard.

« Il est connu, affirment-ils, que le jeu compulsif a précipité dans la pauvreté des personnes et des familles autrefois à l'aise ou jouissant tout au moins d'un niveau de vie convenable. Que dire des personnes déjà pauvres qui deviennent habitées par la passion du jeu, au contact des machines vidéopoker qui les sollicitent en de multiples endroits? » « En favorisant les jeux de hasard, l'État incite, en partenariat avec l'entreprise privée, des millions de personnes à une activité qui deviendra pour des milliers d'entre elles une descente aux enfers. »

« La promotion par l'État de la vente de billets de loterie, déclarent-ils, produit sur des couches de population, déjà appauvries par les ratés de notre système économique, un accroissement de leur pauvreté ». Le groupe SOCAP a observé que beaucoup de



Michel Godin, de l'Assemblée de Pentecôte, Gérald Doré, de l'Église Unie, et Jean Piché, de l'Église catholique, ont dénoncé la présence de l'État dans le domaine des jeux de hasard.

gens en situation de pauvreté sacrifient la satisfaction de besoins essentiels pour acheter les billets et les gratteux des marchands d'illusion.

Le groupe se demande enfin s'il est admissible que l'État incite les gens au jeu de manière agressive, sans égard aux conséquences humaines et aux coûts sociaux. Il se propose de faire une réflexion en profondeur sur le jeu et sa relation à l'appauvrissement des pauvres, du point de vue de l'éthique chrétienne. « D'ailleurs, s'est demandé Gérald Doré, est-ce la place de l'État dans la gestion des jeux de hasard? L'État verse une portion des profits des jeux à des œuvres; c'est une façon de se justifier d'accepter une pratique qui cause du tort. »

Michel Godin, directeur du Café-Rencontre Centre-ville, où avait lieu la conférence de presse, a présenté les résultats d'un sondage maison sur les liens entre la pauvreté et les

jeux de hasard. Sur la centaine d'hommes qui s'adonnent aux jeux de hasard, 15% d'entre eux ont des habitudes de jeu qui causent parfois des problèmes d'approvisionnement en nourriture, 13% souvent et 5% très souvent. Cinq d'entre eux jouent plus de 300 \$ par mois.

« À l'Armée du Salut, a dit Claude Duquette, nous constatons l'influence du jeu sur les couples et les enfants. Ceux qui s'adonnent aux jeux de façon compulsive en éprouvent une honte et gardent cela secret. »

Selon Jean Piché, l'espérance des pauvres est détournée et pervertie, quand on l'oriente sur d'illusoire jeux de hasard. Or, la véritable espérance des pauvres se manifeste quand ensemble et avec d'autres ils travaillent à améliorer leurs conditions de vie. Elle s'exprime aussi quand les pauvres se solidarisent et réclament une loi-cadre pour éliminer la pauvreté.

Hausse de 10% du compte de taxes à Pont-Rouge

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

PONT-ROUGE — Les contribuables de Pont-Rouge verront leur compte de taxes majoré d'au moins 10% au cours de la prochaine année notamment en raison de la guerre antiporcherie qui a coûté 75 800 \$ à la Ville. Malgré cette forte hausse, son taux global de taxes uniformisé demeure

inférieur à la moyenne provinciale des 81 municipalités de 5000 à 9999 habitants. Les résidents de l'ancien village devront déboursier 1,41 \$ du 100 \$ d'évaluation pour une majoration de 0,14 \$. Ceux de l'ancienne paroisse payeront 1,37 \$ du 100 \$ d'évaluation en hausse de 0,16 \$.

Globalement, pour la grande majorité de la population pontrougeoise, la taxe d'aqueduc, la taxe d'égouts et l'enlèvement des ordures ménagères coûtera 24 \$ de plus pour une facture totale de 363 \$. Concrètement, un propriétaire d'immeuble de l'ancien village dont l'évaluation (terrain et bâtisse) est de 70 000 \$ devra payer 1350 \$ en taxes soit 122 \$ de plus qu'en 2000.

Outre la lutte contre l'implantation d'une porcherie dans le secteur de La Colline à Pont-Rouge, l'achat d'équipements majeurs dont un ca-

mion-citerne de pompier de 275 000 \$ et un autre de 200 000 \$ pour l'entretien des routes explique la hausse de la taxation en 2001. L'ajout aux dépenses de 52 500 \$ pour la voirie et de 50 600 \$ pour les loisirs et la culture a aussi fortement contribué à cette majoration importante.

Malgré ce bond du compte de taxes, la Ville de Pont-Rouge demeure bien en dessous du niveau de taxation

québécois. Son taux global de taxes uniformisé atteint 1,64 \$ alors qu'il est de 1,74 \$ pour les villes de la même dimension au Québec. La moyenne provinciale se situe à 1,92 \$.

La charge fiscale moyenne des contribuables de Pont-Rouge est de 1196 \$ contre 1576 \$ pour celles des autres villes de 5000 à 9999 habitants. La moyenne des 19 municipalités de la MRC de Portneuf s'élève à 1045 \$.

Dans ce budget, la Ville de Pont-Rouge prévoit dépenser 4 984 653 \$, c'est 173 037 \$ de plus que cette année. La municipalité continue de miser sur sa marque de commerce, les loisirs et la culture, avec un budget qui dépasse maintenant le 1,1 million \$ uniquement pour ce secteur d'activités. L'administration générale (743 862 \$), le transport routier (695 700 \$) et le remboursement de capital (579 630 \$) sont les autres principaux postes de dépenses.

La lutte contre l'implantation d'une porcherie a coûté cher

**rabais
30%**

VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR ET ACCESSOIRES D'HIVER À PRIX ORDINAIRES POUR TOUTE LA FAMILLE

Et, rabais 40%* sur bottes d'hiver et chaussures de randonnée pour hommes. Rabais 50%* sur bottes d'hiver pour femmes.

Le choix varie suivant le magasin.
Rabais sur les prix Sears marques à l'origine.
Certains prix ont peut-être été démarqués auparavant.

**rabais
25%**

TOUS LES BIJOUX 'TRENDZONE'

Bijoux dans la plupart des magasins.

Le choix varie suivant le magasin

**rabais
40-50%**

TOUS LES BAGAGES À PRIX ORDINAIRES

**rabais
55%**

TOUS LES OREILLERS SPRINGMAID^{MD}

Rég. Sears 25,99-35,99. Chacun

10,99-15,99

**moitié
prix**

TOUTES LES LUMIÈRES SUR FILET

Rég. Sears 9,99-19,99. Le jeu

4,99-9,99

**moitié
prix**

PURIFICATEUR D'AIR

KENMORE À 3 VITESSES

N° 32212. Rég. Sears 119,99.

59,99

**moitié
prix**

HUMIDIFICATEUR-MEUBLE KENMORE^{MD} 23 L À 3 VITESSES

Moteur 1,14 A.

N° 29966. Rég. Sears 199,99.

99,99

**rabais
25%**

TOUS LES OREILLERS POUR LE CORPS, JETÉS ET COUSSINS COORDONNÉS

Le choix varie suivant le magasin

**rabais
100\$**

SCIE À CHAÎNE À ESSENCE CRAFTSMAN^{MD} 16 PO, 40 CC AVEC

MALLETTE EN PRIME

Chaîne supplémentaire, mélange de carburant

N° 31946. Rég. Sears 299,99

199,99

Inclut la prime en cas de retour.

**rabais
40\$**

TABLE ET 4 CHAISES

Chaises à dossier et à assise coussinées de luxe.

N° 73442. Rég. Sears 179,99.

139,99

**rabais
70\$**

TRAIN ÉLECTRIQUE 'L'EXPRESS

DU PÈRE NOËL'

N° 38894. Rég. Sears 249,99.

179,99

149⁹⁹

Rabais 40 \$

CASQUE D'ÉCOUTE SENNHEISER

Casque d'écoute haute fidélité.

N° 20298. Rég. Sears 189,99.

SENNHEISER

99⁹⁹

Rabais 170 \$ PERCEUSE SANS CORDON 13,2 V, SE RECHARGEANT EN 1 HEURE, AVEC MALLETTE

N° 32111. Rég. Sears 269,99

44⁹⁹

Rabais 55 \$ JEU DE 105 PIÈCES POUR PERCEUSE

Grand choix de forets pour bois et métal.

N° 75978. Rég. Sears 99,99.

369⁹⁹

Rabais 30 \$ SUR MINI-CHAÎNE SONY

160 W en tout. Encintes à 3 voies.

chargeur pour 3 DC. Lecteur et magnétocassette.

N° 38003. Rég. Sears 399,99

SONY

SEARS

Votre magasin de Noël

Deuxième victime

■ SAINT-ANACLET — L'accident survenu dimanche à Saint-Anaclet, près de Rimouski, aura finalement fait une seconde victime. Dave Lachance-Labonté, 17 ans, de Saint-Anaclet, a succombé à ses blessures. Le jeune homme était passager de la voiture conduite par Mathieu Poirier, 22 ans, décédé lors de l'impact. Une jeune fille de 18 ans a aussi été blessée, mais sa vie ne serait pas en danger. C.S.

À moitié coupable, à moitié innocentée

■ QUÉBEC — Francine Chamberland s'en tire très bien dans le dossier de la mégaserie de culture de marijuana du rang Saint-Antoine, à Saint-Ferréol-les-Neiges, démantelée par les policiers de la GRC en mai 1999. La dame de Beauport était la locataire du cha-

let où furent retrouvés 4166 plants de cannabis. Il s'agissait d'une location avec promesse d'achat, pour laquelle elle a versé 10 000 \$ comptant plus 1600 \$ comptant pour les deux premiers mois de loyer. La dame a sous-loué le chalet et a prétendu devant le tribunal ne pas être au courant de ce qui s'y passait. La poursuite n'a pas réussi à convaincre le juge du contraire. Francine Chamberland est donc acquittée des accusations de production et de possession de mari dans le but d'en faire le trafic. La situation est différente toutefois pour ce qui se passait à la résidence de la dame. Les policiers qui ont procédé à son arrestation ont senti une forte odeur de mari en entrant dans la résidence de Beauport. Cette fois, la dame n'a pas réussi à convaincre le juge qu'elle ne savait pas ce qui se passait dans son sous-sol, compte tenu de la forte odeur et des transformations importantes apportées au sous-sol, où les policiers ont découvert 321 plants. Dans ce cas, les accusations de production et de possession tiennent. Elle connaîtra sa sentence le 22 janvier. G.B.

Beaucoup de générosité

■ QUÉBEC — C'est bien connu, la pauvreté gagne du terrain. Mais fort heureusement la générosité augmente elle aussi. Après Centraide, qui annonçait la semaine dernière avoir recueilli cette année 7,1 % de plus que l'an dernier, la conférence des Sociétés Saint-Vincent-de-Paul dévoile à son tour des bonnes nouvelles. Si la tendance se maintient, la Guignolée devrait rapporter 18 % de plus que l'année dernière, pour dépasser les 721 000 \$. La guignolée du 7 décembre a rapporté 123 207 \$ auxquels il faut ajouter 332 232 \$ amassés jusqu'à maintenant grâce aux Sociétés Saint-Vincent-de-Paul. Les sociétés continueront jusqu'au 23 décembre à recueillir des dons en argent, des jouets et des denrées non périssables, d'où les prévisions de 721 000 \$. Les familles démunies profiteront de cette générosité. L'an dernier, 8076 familles ont reçu un panier de Noël grâce à la Saint-Vincent-de-Paul. G.B.

Accusée de tentative de meurtre

■ QUÉBEC — La mère de famille de Sainte-Foy arrêtée samedi au moment où elle tentait d'étouffer sa fillette de 9 ans a comparu hier au palais de justice de Québec. Elle est accusée de tentative de meurtre ainsi que d'avoir conseillé à sa fille aînée de 12 ans de la tuer et de tuer sa petite sœur. L'avocat de la femme de 44 ans, M^e Michel Roberge, a demandé à ce que celle-ci subisse un examen d'aptitudes de cinq jours, ce à quoi le procureur de la Couronne, M^e Jean-Robert Nadeau, ne s'est pas opposé. Le juge Jean-François Dionne a aussi reconnu que les faits allégués justifiaient un tel examen. La prévenue a donc été conduite au centre hospitalier Robert-Giffard pour y subir son examen et le juge a aussi recommandé qu'elle soit détenue en attendant son retour en cour, mardi prochain. R.H.

LABRADOR
Un dixième suicide en dix mois

NAIN, T.-N. (PC) — Un autre jeune s'est enlevé la vie, tôt hier, à Nain, au nord du Labrador, en sautant du haut d'une tour de 30 mètres de hauteur. Il s'agit d'un dixième suicide en autant de mois et la Gendarmerie royale locale craint que cela n'entraîne une succession d'autres suicides dans cette communauté de 1300 habitants, principalement inuits.

« Depuis février (...) il y a eu trois occasions où un deuxième suicide est survenu quatre ou cinq jours après un premier suicide », a expliqué le sergent Kevin Baillie, du bureau de la GRC à Nain. La tour de transmission, propriété du réseau de télévision de Radio-Canada, avait été la scène d'un précédent suicide le 26 septembre et depuis, on y a dénombré plusieurs autres tentatives de suicide.

Le sergent Baillie a souligné que le radiodiffuseur a pris les grands moyens pour rendre les lieux plus sécuritaires et difficiles d'accès — haute clôture, barbelés, etc. — mais que la plus récente victime, âgée de 19 ans, était particulièrement déterminée.

C'était la troisième fois que le jeune homme grimait sur la tour.

Le policier a également fait valoir que Nain a besoin d'un établissement sécuritaire où des jeunes perturbés pourraient recevoir des traitements médicaux et psychologiques.

Selon le sergent Baillie, le jeune homme qui s'est suicidé venait de rompre avec sa petite amie et semblait profondément perturbé. Il avait pourtant été vu par des professionnels à Nain, Goose Bay et St-Jean, Terre-Neuve.

Les problèmes sociaux persistants de Nain sont reliés à plusieurs facteurs, dont un taux de chômage toujours élevé — au-dessus de 80 % — et les séquelles des programmes forcés de rétablissement des années 1950 et 1960.

SOS Enfants innus

■ QUÉBEC — Deux adolescentes de Trois-Rivières ne peuvent rester insensibles au drame que vivent les jeunes de Davis Inlet, qui se livrent à l'inhalation de vapeurs d'essence. Des jeunes de leur âge désabusés au point de risquer leur vie ont grandement touché Sarah Gendron et Émile Juneau. Elles ne peuvent rien faire pour les aider directement, mais ont pensé à un geste d'espoir, d'encouragement et d'amitié. Les deux étudiantes du secondaire ont lancé le projet de recueillir des messages, des dessins et des mots d'encouragement pour les faire parvenir aux jeunes Innus. Une façon de démontrer que malgré l'éloignement, des jeunes d'ici ne restent pas insensibles à ce que d'autres vivent. L'adresse pour expédier les messages est : SOS Enfants innus, 5405, place René-Matthew, appartement 1, Trois-Rivières. G8Y 5Z6. G.B.

Succombez aux idées-cadeaux de nos boutiquiers !

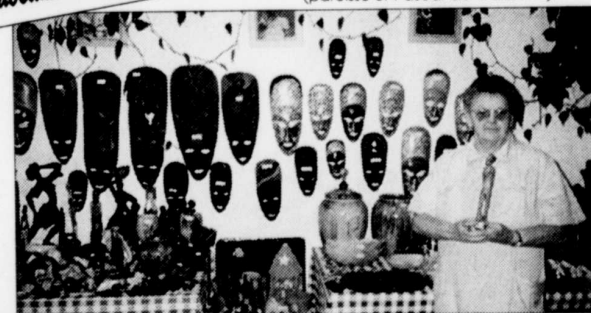
PLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL

Le plus grand choix de boutiques exclusives à Québec

150 boutiques et services / 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy (418) 657-7015

ARTISANAT D'HAÏTI
ARTICLES RELIGIEUXCENTRE MISSIONNAIRE
des Auxiliaires franciscaines
1210, av. Champfleury, Limoilou (Québec)
(418) 667-7537
(paroisse St-Pascal-de-Mozzerats)

Plein de nouveautés pour vos cadeaux de Noël

Le livre du Père Pascal Labelle, cap.
fondateur de l'Institut des Auxiliaires franciscaines
(possibilité de commander par la poste)Belles sculptures sur bois
Beaux masques en bois
Belles crèches
Belles peintures
Cassettes vidéo et audio d'Haïti
Livres de Mgr Margron
Livres de recettes créoles typiques d'Haïti
Cartes de souhaits
Cartes personnalisées avec vos photos préférées
Articles religieux, calendrier 2001Vestes
en coton ouaté
à boutons pression
22\$Dimanche, lundi et mardi
fermé
Du mercredi au vendredi
de 13h à 16h30
Samedi
11h à 16hMerci de nous aider à les aider...
Ou envoyez vos dons par la poste au
Centre missionnaire des Auxiliaires franciscaines
a/s Huguette Paradis, a.f.
1210, Champfleury, Québec G1J 4L4
Tel.: (418) 667-7537

On est « emballés » par nos résultats BBM...

Merci et joyeuses fêtes !

CJ & FM
93
www.cjmf.com

LE QUÉBEC LE CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La discrète Hydro-Québec

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

■ QUÉBEC—Le Vérificateur général Guy Breton a clairement fait état de la « difficulté persistante » à exercer son mandat à Hydro-Québec, dans le deuxième tome de son rapport annuel déposé hier à l'Assemblée nationale.

La société d'État offre une collaboration mitigée

« Depuis des années, cette société et ses vérificateurs externes ne m'offrent qu'une collaboration mitigée. La tergiversation a assez duré ». Selon M. Breton, la reddition de compte à Hydro-Québec, « on s'en lave les mains ».

À l'Assemblée nationale, le ministre des Ressources naturelles, Jacques

Brassard, a déclaré qu'il était « tout à fait normal qu'une société comme Hydro-Québec, qui fait des affaires, ne donne pas accès à toutes ses informations ».

La réplique de Guy Breton ne s'est pas fait attendre. « Il est tout à fait anormal qu'Hydro-Québec et ses vérificateurs me ferment totalement les portes ! Il y a un minimum que l'on doit savoir et présumer qu'on n'a pas assez de jugeote pour savoir ce qui peut être rendu public ou pas, c'est un peu insultant ».

Dans la même veine, M. Breton a souligné que le temps était venu de moderniser la *Loi sur le vérificateur général* afin qu'il puisse mener des vérifications dans toutes les en-

treprises du gouvernement.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Dans son rapport, le Vérificateur révèle également des « lacunes importantes » dans la gestion des technologies de l'information au ministère des Transports.

« La planification et le suivi des activités sont déficients. Les pratiques du ministère augmentent les coûts, retardent les échéances et ne permettent pas de récupérer l'ensemble des bénéfices escomptés. »

Il mentionne que certains dépassements de coûts oscillent entre 54,9% et 175,2%. Ces variations « surpassent nettement » la norme gouvernementale de 30%.

La magie des chiffres

Les « inexactitudes » d'un ministre des Finances et sa soudaine mansuétude de 730 millions \$ pour les OSBL

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC—Un surplus de 30 millions \$! Quel surplus? interroge le Vérificateur général qui a découvert des « inexactitudes » dans les états financiers du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000. Des « inexactitudes » qui transforment un surplus de 30 millions \$ en un déficit de 316,4 millions \$, note Guy Breton.

Dans le tome 2 de son rapport annuel 1999-2000 déposé, hier, à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général met en lumière une nouvelle pratique comptable du gouvernement qui consiste à verser des centaines de millions de dollars à des organismes sans but lucratif à la veille de la fin de l'année financière.

C'est ainsi que le 31 mars 2000, huit OSBL ont reçu 730 millions \$ des mains du gouvernement.

Selon Guy Breton, les états financiers du gouvernement, déposés hier également à l'Assemblée nationale, donnent une image fidèle de la situation financière « à l'exception de trois inexactitudes importantes ». Ces « inexactitudes », selon M. Breton, « ont pour effet de surévaluer les résultats de l'année de 324 millions \$ en 1999-2000 ».

Guy Breton a également fait part de sa « préoccupation » à l'égard des subventions accordées aux OSBL.

Le 31 mars 2000, dernière journée de l'année financière 1999-2000, le gouvernement a versé 730 millions \$ à huit OSBL: 175 millions \$ à Infrastructures-Québec, 120 millions \$ à Valorisation-Recherche-Québec, 120 millions \$ à la Société de gestion du Fonds jeunesse, 100 millions \$ à Innovation-Papier, 90 millions \$ à Infrastructures-Transport, 50 millions \$ à la Société de diversification économique des régions, 45 millions \$ au Fonds d'action québécois pour le développement durable et 30 millions \$ pour la Société des événements majeurs internationaux du Québec.

En s'empressant de souligner qu'il s'agissait là d'une pratique conforme aux normes comptables, le Vérificateur estime qu'en agissant de la

sorte, le gouvernement a réduit « substantiellement » le surplus qu'il a inscrit dans ses états financiers. De 30 millions \$, le surplus officiel du Québec serait passé à 760 millions \$.

« Normalement, lorsque le gouvernement offre de l'aide financière pour soutenir un projet dont la réalisation s'étend sur plus d'une année financière, il enregistre ses dépenses sur plusieurs années plutôt que de les comptabiliser dans l'année où il annonce sa participation ». Dans le cas des huit OSBL, il a donné tout de suite de l'argent qui pourra être dépensé dans deux, trois ou quatre ans.

Guy Breton ne s'en cache pas, il trouve « agaçante » cette façon de faire. « C'est un peu comme si un citoyen, pour améliorer son rapport d'impôt personnel, passait une entente avec sa compagnie d'assurance-maladie en disant: "Je vais vous payer mes dix prochaines années de primes d'assurance-maladie cette année puis je vais les réclamer contre mes revenus pour baisser mon impôt." »

La préoccupation du Vérificateur général est d'autant plus grande que les OSBL échappent totalement à son contrôle. Pour lui, c'est une somme de 730 millions \$ qui vient de sortir de son champ de compétence. « Il s'agit d'organismes qui n'appartiennent pas au gouvernement. Il ne fait que nommer des personnes au sein des conseils d'administration ».

Sa remarque a trouvé écho auprès du premier ministre Lucien Bouchard qui a reconnu, hier soir, « qu'il ne s'agissait pas de la meilleure méthode de gestion et qu'il faudra, dans la mesure du possible, éviter de transférer des surplus dans des fonds externes. » Si le gouvernement a choisi cette méthode, c'est qu'il devait utiliser les surplus budgétaires afin d'éviter de les consacrer à la dette.

Pourtant, dans son rapport, le Vérificateur général affirme qu'il est « inexact » de prétendre, comme le fait le ministre des Finances, Bernard Landry, que le gouvernement est obligé de consacrer les surplus budgétaires au paiement de la dette.

« Le gouvernement a l'initiative quant au choix de l'affectation d'un surplus. D'ailleurs, la *Loi sur l'élimination du déficit* n'exige pas l'affectation d'un surplus au paiement des passifs. »



Le Vérificateur général, Guy Breton, estime que le gouvernement n'est pas tenu d'affecter ses surplus au remboursement de la dette.

AUTRES TEXTES

□ Coup dur pour Jacoby Page A 10

□ La démocratie va mal Page A 10

Du 9-1-1 à l'hôpital

Le rapport Dicaire propose d'investir 188 millions \$ pour répondre aux urgences

LOUISE LEMIEUX

LLemieux@lesoleil.com

QUÉBEC — Pour répondre aux urgences en temps voulu partout au Québec, il faudra mieux former les techniciens ambulanciers, donner une formation en secourisme aux élèves du primaire et du secondaire, mais surtout, implanter une chaîne d'intervention reliée avec le réseau hospitalier. Le comité sur la révision des services préhospitaliers d'urgence, présidé par l'ex-sous-ministre de la Santé André Dicaire, a déposé son rapport, hier.

Au terme de son implantation, dans cinq ans, le « plan d'action » du rapport Dicaire aura coûté 188 millions \$ supplémentaires, pour la formation, la création de centrale de coordination, et la formation des pompiers qui agiront comme premiers répondants.

Pour financer ces coûts, le rapport suggère entre autres de hausser les coûts des transports par ambulances: la facturation moyenne est de 158 \$, alors que le coût réel est de 436 \$. Sans facturer au coût réel, une indexation du tarif est nécessaire.

Une hausse de 15% des amendes routières rapporterait 12 millions \$.

Le Québec dépense déjà 215 millions \$ pour ses services préhospitaliers d'urgence, mais les services sont inégaux d'une région à l'autre, peu coordonnés et sans indicateur de qualité et de performance, de sorte « qu'on dépense mais on ne sait pas si on en a pour notre argent », selon André Dicaire.

Actuellement, les ambulances de la région de Montréal répondent en 9,45 minutes « en moyenne » à des urgences vitales. Ce temps de réponse est de 10 minutes dans la région de Québec. Les plus mal desservies sont les régions rurales.

Le comité souhaite implanter une « chaîne d'intervention préhospitalière ». Cette chaîne part du citoyen qui signale le 9-1-1 à la centrale de police. La centrale est elle-même reliée à un centre de coordination qui répartit les ambulances; ces dernières sont à leur tour en communication avec l'hôpital qui recevra le patient. En attendant l'arrivée des ambulanciers, la centrale de coordination aura recours aux services de premiers répondants, rôle joué par les pompiers, parce qu'ils ont déjà une formation en secourisme et qu'éteindre des incendies ne prend que 5% de leur temps.

CITOYENS ET AMBULANCIERS MIEUX FORMÉS

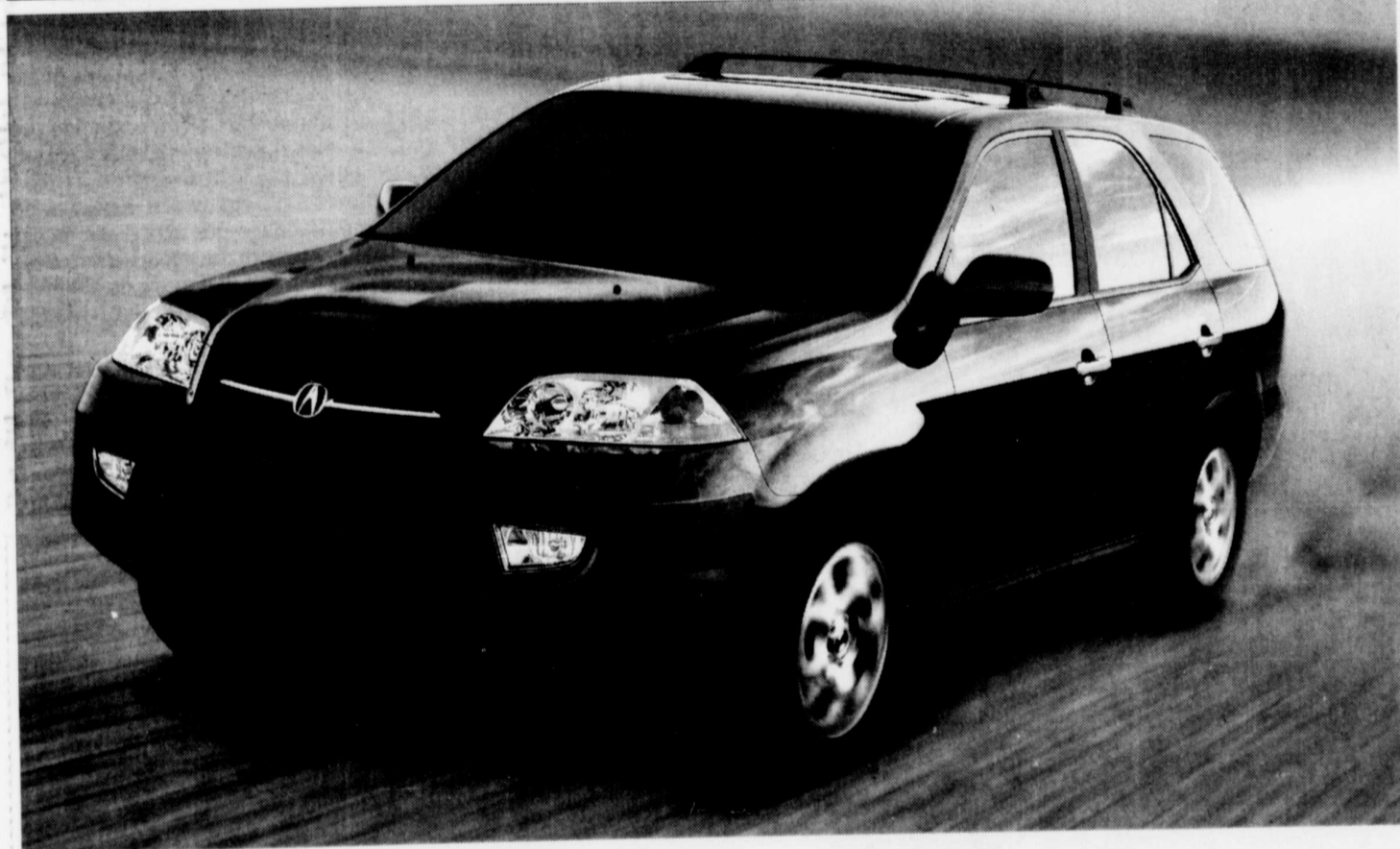
Les témoins d'un accident sont passifs, d'aucuns hésitent même à porter secours aux victimes, surtout si elles sont inconscientes ou traumatisées, constatent les auteurs du rapport. À peine 1 personne sur 40 sait comment donner la respiration artificielle qui peut sauver la vie d'une personne en arrêt cardiaque; le comité voudrait augmenter ce nombre à 1 personne sur 7. Pour cela, des cours obligatoires de secourisme devront être donnés aux élèves du primaire et du secondaire.

De même, le comité met l'accent sur la formation des techniciens ambulanciers. Les plus jeunes reçoivent 840 heures de formation, les plus anciens n'ont reçu que 50 heures. Le comité croit qu'une formation collégiale devrait être exigée.

DEUXIÈME RAPPORT EN HUIT ANS

En 1992, le Dr Pierre Fréchette, avait publié un rapport semblable à celui rendu public hier. Mais ce rapport s'est empoussiéré sur les tablettes. On était à la veille des coupes draconiennes dans le réseau socio-sanitaire. Aujourd'hui, la conjoncture est meilleure.

« Notre mandat était plus large. Et parce qu'un plan d'action est inclus dans notre rapport, ce sera plus gênant pour le gouvernement de la tablette », dit André Dicaire, dont le rapport a coûté un peu plus de 1 million \$.



Voici le MDX à 47 000 \$*

Acura a délimité un nouveau territoire technologique avec le MDX, un utilitaire sport de luxe aux performances ahurissantes. Le MDX se démarque par ses qualités tout-terrains exceptionnelles sans sacrifier son rendement sur la route. Il est doté d'un féroce moteur de 240 chevaux offrant une excellente consommation de carburant. Son habitacle polyvalent est des plus sophistiqués. En fait, il vous incitera sûrement à défricher vos propres sentiers. Visitez le www.acura.ca ou composez le 1 888 9-ACURA-9 pour le concessionnaire le plus près.

Construit pour sortir des sentiers battus.



Une vision qui inspire un élan de passion.



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC Un sombre portrait de la gestion chez le Protecteur du citoyen

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC — Après avoir mis le doigt sur certains « manquements » de Daniel Jacoby, le Vérificateur général trace un sombre portrait de la gestion des ressources humaines et financières au Protecteur du citoyen.

« Un important virage s'impose », conclut Guy Breton dans le chapitre consacré la qualité de la gestion du Protecteur du citoyen. Il déposait, hier à l'Assemblée nationale, le deuxième tome de son rapport annuel 1999-2000.

En octobre, le Vérificateur général rendait public un rapport spécial dans lequel il relevait certains « manquements » commis par le Protecteur du

citoyen, notamment au sujet de l'utilisation des locaux de l'organisme au profit d'une entreprise privée dirigée par M^e Jacoby.

Cette fois, Guy Breton a passé au crible la gestion interne du Protecteur du citoyen. Son constat est implacable.

« N'ayant à leur disposition aucun document de planification, les gestionnaires n'ont pas de point d'ancrage pour orienter pleinement la prestation des services, pour allouer convenablement les ressources financières, pour signifier des attentes claires et précises à leur personnel et évaluer son rendement, pour définir les besoins en formation, pour déterminer les données opérationnelles à recueillir pour être en mesure d'exercer un suivi rigoureux tout au long de l'an-

née financière, pour élaborer un plan de développement des technologies de l'information ainsi que pour assurer une reddition de comptes adéquate. »

Au chapitre de la gestion des ressources financières, sans y découvrir des horreurs immondes, Guy Breton a noté que « certaines dépenses ne sont pas suffisamment justifiées ». Il fait remarquer, entre autres, que le Protecteur du citoyen avait déboursé plus de 12 000 \$ pour payer les cotisations professionnelles de 21 personnes dont la classification ou la description de tâche n'exigeait pas l'appartenance à un ordre professionnel.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, Guy Breton signale que deux personnes avaient été choisies par occuper les postes de di-

recteurs généraux adjoints aux enquêtes sans qu'il y ait eu un processus d'évaluation de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs aptitudes pour occuper ces emplois.

S'inspirant d'un sondage effectué auprès des employés, Guy Breton fait état de malaises évidents. « La majorité des employés sont très insatisfaits du climat de non-confiance qui règne entre eux et la direction. Les relations humaines et professionnelles entre la majorité des employés et leurs supérieurs sont peu satisfaisantes. »

Dans un communiqué de presse, Daniel Jacoby a déclaré qu'il partageait le bien-fondé des remarques du Vérificateur et que l'on avait déjà mis de l'avant des mesures pour corriger la situation.

Jacoby souligne les ratés de la démocratie

GILBERT LEDUC
ET MICHEL CORBEIL
GLeduc@lesoleil.com
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Pour le Protecteur du citoyen, la démocratie se porte mal au Québec.

« Si la démocratie est bien vivante au Québec, le Protecteur du citoyen, comme d'autres institutions publiques ou privées, constate qu'elle connaît des ratés, des dysfonctionnements systémiques et des cas de violation de droits qui neutralisent les droits et libertés de plusieurs citoyens », écrit Daniel Jacoby.

Ce dernier a déposé, hier à l'Assemblée nationale, ce qui pourrait être son dernier rapport annuel. Des rumeurs persistantes laissent entendre que le glas pourrait sonner, dans les prochaines heures, pour M. Jacoby si le gouvernement et les libéraux finissent par s'entendre sur le nom de son successeur. La candidate du gouvernement serait Pauline Champoux-Lesage, l'actuelle sous-ministre en titre de l'Éducation.

« Personnellement, je souhaite que nous puissions, dès cette semaine, procéder à la nomination d'une autre personne comme Protecteur du citoyen », a déclaré, hier soir, le premier ministre Lucien Bouchard à son arrivée au caucus des députés du Parti québécois.

DROITS VIOLÉS

Dans son rapport annuel, le Protecteur du citoyen énumère une longue liste de situations pour lesquelles il n'hésite pas à dire que « même en démocratie, des droits sont violés ».

Il fait état de la multiplication et de l'augmentation constantes des frais scolaires exigés sans droit des parents par les commissions scolaires. Il mentionne aussi la promesse non tenue par le ministère de la Famille et de l'Enfance de créer un réseau universel de places de garde à 5 \$. « Cette année, des centaines de familles se retrouvent dans l'impossibilité de se prévaloir de ces places à contribution réduite, puisque le réseau ne réussit pas à répondre à la demande que le ministère à lui-même créée. »

Daniel Jacoby en a également contre le gouvernement qui, à coups de compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux, attaque de plein fouet les droits et l'intégrité des citoyens. Il se porte à la défense des malades provenant des régions éloignées qui ne peuvent plus aller se faire soigner dans les grands centres parce que l'État ne paie plus le transport et des parents d'enfants autistes qui doivent attendre jusqu'à 18 mois pour obtenir des traitements.

Il dénonce aussi la diminution des soins apportés aux personnes âgées dans les établissements du réseau et les « iniquités graves » entre les primes et les couvertures d'assurance du régime public et des régimes privés.

Dans sa charge contre l'État, il reprend la cause des orphelins de Duplessis et reproche encore une fois au gouvernement Bouchard de s'entêter à refuser à compenser individuellement ces personnes.

Le Protecteur du citoyen a reçu, en 1999-2000, un peu plus de 21 000 réclamations. De ce nombre, 2007 étaient fondées. Pour 2062 d'entre elles, des corrections ont été obtenues de la part des ministères et des organismes. Les corrections étaient impossibles à apporter ou encore n'ont pas été appliquées dans le cas de 145 réclamations.

C'est le ministère du Revenu qui détient la médaille des réclamations fondées alors que 695 des 1410 plaintes déposées à son endroit (49 %) n'avaient rien de farfelue. Il est suivi par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (44 %), de celui de la Famille et de l'Enfance (44 %), de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (43 %) et du ministère de l'Environnement (41 %).

Les principaux motifs invoqués par les plaignants concernent les délais déraisonnables (26 %), les actes déraisonnables ou inéquitables (13 %) et l'inaccessibilité des services (11 %).



Le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby

L'attraction abordable!

SUBARU
L'attraction intégrale™

IMPREZA

2001



TS

Traction intégrale

- Climatiseur
- Groupe électrique
- Phares antibrouillard halogène
- Roues 15 po
- Stéréo AM/FM, 4 haut-parleurs, lecteur de cassette
- Moteur de 2,2 litres
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus...

22 195\$* ou location à partir de 289\$/mois**

Acadia Subaru
boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
Québec
(418) 681-6000

Lévis Subaru
4980, boul. de la Rivière-Sud
Lévis
(418) 833-1960

Option Subaru
2505, Henri-Bourassa
Québec
(418) 648-9518

Vachon Subaru
1093, boul. Vachon N
Ste-Marie de Beauce
(418) 387-7510

OUTBACK

2001



Familiale

Traction intégrale

- Différentiel arrière autobloquant
- Frein ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Transmission manuelle
- Groupe électrique
- Porte-bagages sport au toit
- Roues 16 po en alliage
- Sièges avant chauffants
- Et beaucoup plus...

31 995\$* ou location à partir de 389\$/mois**

LEGACY

2001



Brighton

Traction intégrale

- Climatiseur
- Freins ABS aux 4 roues
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Stéréo AM/FM, lecteur de cassette
- Transmission manuelle
- Lève-glaces et verrouillage électriques
- Et beaucoup plus...

24 295\$*

*Prix détaillés suggérés du fabricant. Transport et préparation en sus. ** Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Versement initial de 2995 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8¢ de km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire Subaru.



SUBARU
L'attraction intégrale™
www.subaru.ca



Météo Conseil

Beau temps, mauvais temps,
toujours présent

1 900 565-4455

* Frais applicables



Environnement
Canada

Environnement
Canada

DERNIÈRE MISSION DE L'ASTRONAUTE MARC GARNEAU

« Je vais m'en souvenir toute ma vie »

Ému de sa rencontre avec l'équipage de la station internationale

MARIE TISON

Presse canadienne

MONTRÉAL (PC) — L'astronaute québécois Marc Garneau est revenu très satisfait de sa dernière mission dans l'espace.

« Nous avons accompli tous nos objectifs », a déclaré M. Garneau hier, à l'occasion d'une conférence de presse au Centre spatial Kennedy, retransmise à l'Agence spatiale canadienne à Saint-Hubert.

« C'est une mission qui a fonctionné à la perfection, une mission dont je vais me souvenir toute ma vie. »

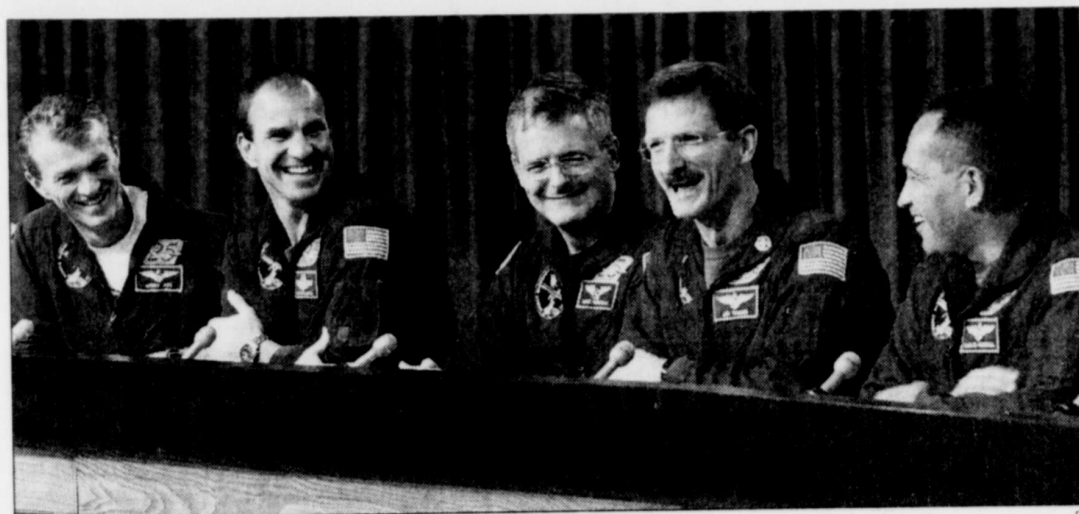
Il a indiqué qu'il avait été particulièrement ému par sa visite au premier équipage de la station internationale.

« C'était la première fois que je visitais une station spatiale habitée de façon permanente, a-t-il déclaré. C'est le souvenir dont je vais me rappeler le plus longtemps. »

Avant le lancement de la navette *Endeavour*, le 30 novembre, M. Garneau avait fait savoir qu'il s'agirait probablement de son dernier vol et qu'il avait donc l'intention d'en savourer chaque moment.

L'astronaute québécois a confirmé hier midi, 18 heures après son retour sur Terre, qu'il s'agissait effectivement de sa dernière mission. Il a cependant ajouté qu'il ne l'avait pas encore pleinement réalisé.

Il a raconté comment, en se réveillant hier matin en Floride, il s'était senti beaucoup plus lourd que la veille. Il ne pouvait pas, avec une seule légère pression du doigt, sortir de son lit et se mettre à flotter.



Brent Jett, Michael Bloomfield, Marc Garneau, Joe Tanner et Carlos Noriega, à Cap Canaveral hier.

« Mais il y a des avantages à être en gravité et je suis heureux d'être de retour, a-t-il déclaré. Je pense personnellement que j'ai fait tout ce que je voulais faire. »

À bord de la navette, il a notamment trouvé le temps de regarder par la fenêtre, d'admirer le paysage et de réfléchir sur cette expérience.

M. Garneau a raconté que certains membres d'équipage avaient été déçus de constater que la navette survolerait l'hémisphère nord durant la nuit et l'hémisphère sud durant le jour. L'astronaute québécois a toutefois eu une fort agréable surprise lorsqu'il a jeté un coup d'œil par la fenêtre en pleine nuit.

« Il a été très plaisant de voir le Canada sous un clair de lune avec un léger saupoudrage de neige, a-t-il déclaré.

C'était très clair et il était possible de voir des détails qui ne sont pas très évidents sous la lumière du jour. »

Marc Garneau a joué un rôle important au cours de la mission STS-97. À l'aide du bras manipulateur canadien, il a sorti de la soute de la navette une poutrelle à laquelle étaient attachés les premiers panneaux solaires de la station spatiale. Il a également coordonné les sorties que deux de ses collègues ont effectuées dans l'espace pour fixer la poutrelle à la station.

Le président de l'Agence spatiale canadienne, Mac Evans, a déclaré que la décision de Marc Garneau de ne plus voler dans l'espace représentait la fin d'une ère. Ce n'est cependant pas nécessairement la fin de son implication dans le programme spatial canadien.

Il y a du travail pour Garneau à l'Agence spatiale

SITUATION DU FRANÇAIS

Les Québécois s'entendent

La majorité parle de précarité malgré la loi 101

MONTRÉAL (PC) — Les trois quarts des Québécois, dont une majorité d'anglophones et d'allophones, jugent que la situation du français est toujours précaire malgré la loi 101.

C'est ce qu'indique une enquête d'opinion réalisée par la firme Sondagem pour le compte de la Société nationale des Québécoises et des Québécois de la Capitale nationale (SNQCN), sous la supervision de Pierre Drouilly, directeur du département de science politique de l'UQAM, et Pierre-Alain Cotnoir. Effectué entre le 15 et le 26 octobre, le sondage comprend 1008 répondants et la marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20.

Placés devant l'affirmation « Malgré la loi 101, la situation du français au Québec est toujours précaire », 76 % des sondés déclarent qu'ils sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec elle, alors que 80 % de francophones, 52 % d'anglophones et 58 % d'allophones partagent cette idée.

En outre, près de 90 % des Québécois sont d'avis qu'il vaut la peine de défendre la langue française au Québec, un pourcentage qui atteint 73 % chez les anglophones et 84 % chez les allophones. Ces personnes se disent tout à fait en désaccord et plutôt en désaccord avec l'affirmation suivante : « Ça ne vaut pas la peine de défendre la langue française parce que de toute façon, on est noyé dans le continent nord-américain. »

Joyeux Hamél!

Jusqu'au 17 décembre, venez gratter et obtenez de 10 à 50% de rabais sur les décorations de Noël à prix régulier ainsi que sur plusieurs trouvailles de la boutique cadeaux

centre jardin HAMEL

Le plus grand centre de décorations de Noël au pays

LÉVIS 4800, boul. de la Rive-Sud	SAINTE-FOY Halles de Sainte-Foy	CHARLESBOURG 1169, 80 ^e Rue Est	BEAUPORT 1350, boul. des Chutes	ANCIENNE-LORETTE 6029, boul. Hamel
-------------------------------------	------------------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------------

Chopard

Mille Miglia
Mouvement automatique
Pièce de collection exécutée à la main

DENELOPE

Service d'horloger sur place
Place Ste-Foy
6 5 3 • 0 9 4 5

MARC ANDREW

SOLDE AVANT NOËL

nautica	TOMMY HILFIGER
POINT ZERO	
Hörst	KENNETH COLE* new york

* Disponible au Carrefour Laval, Centre Rockland et Place Ste-Foy

JUSQU'À 50% DE RABAIS

sur une sélection de marchandise en magasin à prix courant.

PLACE STE-FOY

Spéciaux de Noël

<p>Love Nest ou Pigalle Coutellerie 18-10 Garantie à vie 12 couverts et service 84 morceaux Prix sugg. 324⁹⁹\$</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">124⁹⁹\$</p>	<p>Brûleur à flambée (café irlandais) Prix sugg. 49⁹⁹\$ Quantité limitée</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">29⁹⁹\$</p>	<p>Vaporisateur Prix sugg. 9⁹⁹\$</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">6⁹⁹\$ seulement</p>
		<p>Batterie de cuisine 18/10 - 24 carats Prix sugg. 179⁹⁹\$</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">79⁹⁹\$</p>

Prix sujet à changement sans préavis. Quantité limitée

Place Laurier
1^{er} étage (temporaire)
658-3647
3^e étage
650-6659
Place Fleur de Lys
524-3982
Vieux-Québec
1183, rue St-Jean
692-2333

CIRCONSCRIPTION DE MERCIER

Michaud s'annonce dans la controverse

B'nai Brith demande à Bouchard de le désavouer

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Personnage qui ne dédaigne pas la controverse, Yves Michaud n'a pas raté l'annonce de son retour en politique active.

Hier, ce souverainiste de la première heure a confirmé, avec la superbe que les médias lui connaissent, qu'il sera sur les rangs à l'investiture du PQ pour trouver un candidat à Robert Perreault comme député de Mercier.

L'annonce est tombée au moment même où l'organisation de défense de la communauté juive B'nai Brith a accusé M. Michaud de tenir des propos « intolérants » et exigé que le premier ministre Lucien Bouchard désavoue sa candidature.

En début de journée, celui qui a été député libéral à la fin des années 1960 a indiqué qu'il se présentera à l'investiture péquiste, le 4 mars, dans Mercier. « Il m'intéresse d'être aux premières loges alors que la Commission des États généraux de la langue française déposera son rapport vers l'automne 2001 », dit son communiqué de presse.

Reconnu pour un franc-parler qui a souvent indisposé les dirigeants du PQ, M. Michaud a pris soin de dire qu'il conservera sa liberté de parole. Il a abordé la question de son âge — 70 ans. Il a paraphrasé « un des vers les plus célèbres de Corneille, dans *Le Cid*, (qui) aurait bien pu s'écrire dans le respect de l'alexandrin "aux âmes bien nées, la valeur s'ajoute au nombre des années". »

Si M. Michaud devient candidat dans Mercier, il a de bonnes chances de devenir député. En 1998, le ministre péquis-

te démissionnaire Robert Perreault l'a emporté par 8000 voix. « Dans l'éventualité de mon retour à l'Assemblée nationale, je renoncerais à la pension qui m'est versée par l'État québécois. »

Dès l'après-midi, B'nai Brith a dénoncé M. Michaud. L'organisme a réclamé que Lucien Bouchard répudie sa candidature. Il a incité les électeurs « d'une circonscription multiculturelle à rejeter la candidature d'un *dinosaure* nationaliste ».

Le groupe de défense a cité une entrevue récente de M. Michaud. Celui-ci s'en prend à B'nai Brith pour avoir suggéré de rebaptiser la station de métro Lionel-Groulx, un nationaliste qui certains accusent d'antisémitisme. M. Michaud y mentionne aussi que les Juifs n'ont pas été le seul peuple à souffrir, soulignant qu'Arméniens, Rwandais et Palestiniens sont autant de martyrs de l'Histoire.

« C'est une façon de dénigrer la communauté juive, a laissé tomber Robert Libman, un des porte-parole de B'nai Brith. Et ce n'est même pas vrai de dire que les Juifs se font des victimes des autres peuples. »

Hier soir, au caucus de ses députés, le premier ministre a laissé entendre que « les propos de M. Michaud sont mal avisés. Je ne suis pas d'accord. » Mais il a relevé qu'aucune accusation d'antisémitisme ou de racisme n'est portée. Il s'est refusé à bloquer l'aspirant député.

M. Michaud est une des trois personnes qui visent à succéder à M. Perreault. Sur les rangs, se trouvent aussi Bruno Viens et Pierre Tadros. Les trois prétendants sont associés à l'aile des *purs et durs* du PQ.

SUICIDE D'UN JEUNE DE 18 ANS Un coroner demande à l'État de ne pas couper le cordon

MONTRÉAL (PC) — David Dunn vivait depuis l'âge de 9 ans en famille d'accueil à Repentigny, dans Lanaudière. Le 27 novembre 1999, il a 18 ans. La DPJ arrête de soutenir la famille. David est plongé dans l'angoisse. Le 2 janvier 2000, il se tire une balle dans la tête. Le coroner Line Duchesne vient de recommander au gouvernement de ne pas abandonner brutalement les jeunes gens.

Il s'agit d'une histoire tragique, qui reflète bien le trou noir dans lequel se retrouvent les jeunes vivant en famille d'accueil dès leur majorité. En effet, la Direction de la protection de la jeunesse n'a pas le mandat d'aider les jeunes adultes. Dans son rapport rendu public hier, la D^e Duchesne dénonce la bureaucratie gouvernementale.

David Dunn était étudiant au Centre Anjou. Il souhaitait obtenir un diplôme d'enseignement professionnel en techniques d'usine. Le lendemain de son anniversaire, la DPJ cesse de verser des prestations à Marcel Lacroix et à sa femme, qui l'hébergent depuis neuf ans.

David « était énormément préoccupé par cela », relate la D^e Duchesne. « Selon ce qui nous est rapporté par M. La-

croix, le Bien-être social aurait refusé une aide financière à David et lui aurait demandé de se tourner vers les prêts étudiants pour l'année suivante. Il demeurerait donc sans aucune ressource financière.

M. Lacroix l'aurait supporté dans ses démarches. Il l'aurait rassuré en lui affirmant qu'il le garderait sans aide financière. Mais David Dunn, un garçon introverti et anxieux, craignait que cette générosité ne s'épuise.

Le 2 janvier dernier, M. et M^{me} Lacroix s'absentent pour la soirée. David téléphone à un de ses amis. Selon ce dernier, ses propos sont tristes « à cause de l'insécurité financière dans laquelle il vivait ». Plus tard en soirée, David aperçoit le trousseau de clés de M^{me} Lacroix sur la cuisinière. Il déverrouille une armoire où son mari garde une arme de calibre .270. Il se dirige vers le sous-sol et se tire une balle dans l'œil.

Le coroner Duchesne recommande donc aux centres jeunesse, dont dépendent les DPJ, « de se pencher sur l'abandon, financier et psychosocial, que représente le 18^e anniversaire, et de créer un protocole de transfert vers d'autres ressources ».

RAPPORT D'AUTOPSIE Mort d'un coup de boule de billard

HULL — L'autopsie l'a confirmé. Patrick Lefebvre est bien mort dans son lit des suites d'une commotion cérébrale, quelques heures après avoir reçu un violent coup de boule de billard sur la tête dans un bar d'Aylmer, dans l'Outaouais. « Cela vient confirmer la thèse de l'hémorragie cérébrale », a dit hier le lieutenant Robert Saumure de la Sécurité publique d'Aylmer. L'autopsie sur le corps du jeune homme de 18 ans a eu lieu hier matin, au centre médico-légal de Montréal. Le jeune Lefebvre était sur la piste de danse du bar Babylon quand un autre jeune lui a asséné un coup de boule de billard enveloppée d'un bas. C'était dans la nuit de vendredi à samedi. On ne sait pas si le coup était accidentel ou non. Aussitôt frappé, Lefebvre aurait été conduit à la cuisine, selon la version fournie par le propriétaire du bar. On lui aurait alors appliqué de la glace. Il serait ensuite retourné danser, vers 2 h 20. Plus tard, il est retourné chez lui. Avant d'aller se coucher, il s'est plaint d'un violent mal de tête. Il est mort pendant son sommeil. (PC)



Fêtes de magasinage des fêtes											
NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU	NOUVEAU
17 H	17 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H	21 H

Il y a des magasins Sears près de chez vous

Gros appareils ménagers disponibles
dans les magasins suivants:

Alma

Le Carrefour d'Alma, (418) 662-2222

Chicoutimi

Place du Saguenay, (418) 549-8240

Québec

Les Galeries Chagnon, Lévis, (418) 833-4711

Place Fleur de Lys, (418) 529-9861

Place Laurier, (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec

Boul. de la Capitale et autoroute 40, (418) 260-9084

Rimouski

Magasin concession, (418) 724-7111

Sept-Îles

Magasin concession, (450) 582-5532

Sherbrooke

Le Carrefour de l'Estrie, (819) 563-9440

Magasin de meubles et d'électroménagers

Autoroute 410 et boul. Portland, (819) 564-3010

St-Georges de Beauce

Le Carrefour St-Georges, (418) 228-2222

Trois-Rivières

Les Rivières, (819) 379-5444

Magasin de meubles et d'électroménagers

Autoroute 400 et boul. des Récollets, (819) 379-0992

Victoriaville

La Grande Place des Bois Francs, (819) 357-4000

**Je rêve de
jouer du
piano**

Inscriptions en tout temps

ÉCOLE DE MUSIQUE
L'ANCIENNE LORETTE
www.musicours.com
(418) 871-8178

Chronomètre
24 heures X 1/100e
seconde à

Station météo
Davis

à compter de

495\$

299⁹⁰\$

Lampe de poche
Ampoule au krypton 70 fois plus lumineuse

Jumelles Tasco

Millenium 8 X 40
Détail: 199,95\$
Spécial

79⁹⁰\$ (Plus de 75 modèles en magasin)

Spécial **495\$**

Livre «Les oiseaux du Québec et des Maritimes»

Guide d'observation des espèces présentes au Québec

À l'achat de jumelles Tasco plus «Les oiseaux du Québec»,
OBTENEZ GRATUITEMENT
un appau d'oiseau original Mocking Bird.

Spécial **22⁵⁰\$**

LE NATURALISTE Horaire des Fêtes

3085, ch. Ste-Foy
Sainte-Foy
653-2444 1-877-653-2444

Lun-ven: 9h30 à 7h
Sam: 9h à 17h
Dim: 11h à 17h



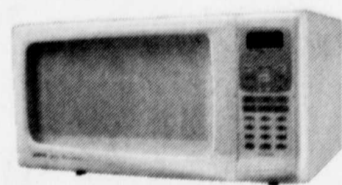
167\$

FOUR À MICRO-ONDES
KENMORE^{MD} 1,3 PI³
N° 88010, Rég. Sears 199,99.
Aussi en noir

Tous les fours à micro-ondes sont EN SOLDE

En vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre 2000, sauf avis contraire

Dans la limite des stocks



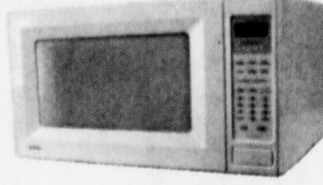
169⁹⁹

FOUR À MICRO-ONDES
SANYO 1,1 PI³
1050 W. Plateau tournant à inversion auto. N° 19622.
Rég. Sears 199,99.



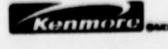
219⁹⁹

FOUR À MICRO-ONDES
PANASONIC 1,2 PI³
1200 W. N° 19322.
Rég. Sears 229,99.
Aussi en noir



259⁹⁹

FOUR À MICRO-ONDES
KENMORE 2,1 PI³
10 niveaux d'intensité, capteur pour cuisson et réchauffage. N° 89030.
Rég. Sears 299,99.



Gros appareils ménagers de Sears: record de ventes au Canada

D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité



Gros appareils ménagers en ligne au www.sears.ca



Sears. Les beaux côtés de votre vie.SM

REVENU ANNUEL GARANTI

Chrétien y va d'un démenti

Les Communes reprennent leurs travaux le 29 janvier

HUGUETTE YOUNG
Presse canadienne

OTTAWA — Un discours du Trône prévu pour le 30 janvier donnera le coup d'envoi à la 37^e législature au Parlement canadien.

Le premier ministre Jean Chrétien en a fait l'annonce hier au terme d'une retraite ministérielle d'une demi-journée.

D'ores et déjà, il est acquis que le discours du Trône reprendra les grandes lignes du troisième livre rouge libéral, a précisé hier M. Chrétien: régime enregistré d'apprentissage personnel pour financer la formation, accès à Internet à haute vitesse à large bande, programme de logements abordables, programme d'aide préscolaire destiné aux autochtones.

Les libéraux ont également promis de doubler les investissements en recherche et en développement. Les réductions d'impôts et les autres mesures fiscales annoncées dans le minibudget d'octobre entreront en vigueur le 1^{er} janvier.

Pour l'heure, donc, il n'est pas question de mettre sur pied un programme de revenu annuel garanti tel qu'avancé par quelques journaux.

«Je ne sais pas d'où cette idée-là vient, a enchaîné le premier ministre. Je n'ai pas dit un mot là-dessus (pendant la campagne électorale). Si vous

voulez savoir quels sont nos projets, c'est ça, c'est écrit là-dessus. «Un meilleur avenir pour tous, c'est notre programme», a-t-il indiqué aux journalistes, en montrant le livre rouge des promesses électorales.

«Si vous voulez savoir ce que nous allons faire dans les quatre prochaines années, lisez-le.»

À Toronto, le 6 décembre, M. Chrétien avait souligné que la prospérité économique devait profiter à tous et qu'il était du devoir du gouvernement de promouvoir «la justice sociale». Le gouvernement n'a aucun projet de revenu annuel garanti en tête, a-t-il cependant pris le soin de préciser. «Tout sera fait dans le contexte de ce livre (rouge).»

Le chef de l'opposition, Stockwell Day, estime que M. Chrétien veut lancer un programme de revenu garanti pour assurer sa place dans l'histoire.

À cela, M. Chrétien a rétorqué que son plus grand héritage, c'est l'élimination du déficit fédéral de 42 milliards \$ et l'accumulation de surplus budgétaires.

«Mon héritage, c'est d'avoir fourni un bon gouvernement et c'est ce que nous ferons encore au cours du prochain mandat.»

NOUVEAU PRÉSIDENT

Le lundi 29, les députés éliront le nouveau président de la Chambre des communes pour succéder au libéral

Gilbert Parent. Celui-ci a démissionné peu avant les élections et s'est retiré de la politique.

Parmi les noms qui circulent, on entend ceux du député libéral de Kingston Peter Milliken qui occupe le poste de vice-président aux Communes et de Bob Kilger, qui a déjà occupé les fonctions de whip aux Communes.

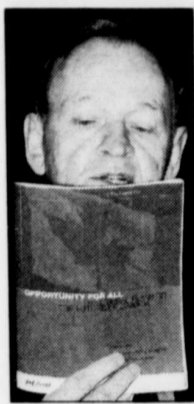
Fier de son équipe, M. Chrétien ne semble pas être pressé non plus de procéder à un remaniement ministériel.

«Il y a eu des élections et les gens ont voté pour mon équipe, a-t-il offert comme explication. Je le disais partout, nous avons une bonne équipe et les gens ont voté pour une bonne équipe.»

Un remaniement ministériel majeur pourrait attendre jusqu'à six mois

Tous les membres de l'équipe ministérielle ont été réélus, à l'exception du secrétaire d'État à l'Asie-Pacifique, Raymond Chan, et du ministre néo-écossais responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Bernie Boudreau.

Les observateurs s'entendent pour dire que le remaniement se fera en deux temps. Dans un premier temps, il s'agirait de faire quelques changements mineurs avant Noël. Un remaniement d'vergure serait prévu soit avant le discours du Trône, soit dans environ six mois.



Tout est dans le livre rouge, a lancé Jean Chrétien.

Prématuré, estime un Lucien Bouchard prudent

PIERRE APRIL
Presse canadienne

QUÉBEC — Le premier ministre Lucien Bouchard est très préoccupé par la situation des démunis, mais il estime qu'il est prématuré de songer à une politique assurant un revenu annuel garanti.

Interrogé, hier, par le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, qui lui suggérait de prendre les mesures pour ne pas se laisser distancer par le gouvernement fédéral dans un tel projet, M. Bouchard a soutenu qu'il faut être prudent dans l'évaluation d'une telle mesure sociale.

«Il faudrait faire attention, a-t-il dit, de ne pas adopter des mesures que nous ne pourrions pas soutenir en termes financiers.»

«Ceci étant dit, a-t-il ajouté, nous avons sûrement l'obligation de faire tout ce qui est possible à l'intérieur du cadre des ressources que nous avons pour soulager la pauvreté.»

M. Dumont a répliqué qu'il trouvait quand même curieux que ce soit le gouvernement fédéral qui annonce le premier ses couleurs dans ce dossier et il a suggéré au premier ministre de ne pas laisser passer l'occasion pour ensuite se plaindre lorsqu'Ottawa interviendra.

«Est-ce que le premier ministre se rend compte que s'il arrive dans les prochains mois avec des jérémiades contre le gouvernement fédéral dans un dossier où lui n'a pas fait son travail, a-t-il demandé, il n'y aura pas grand monde, surtout parmi les plus démunis, qui va être intéressé à l'entendre?»

M. Bouchard a aussitôt rappelé que déjà le gouvernement fédéral «a coupé dramatiquement dans les transferts à la santé pour accumuler des surplus inacceptables».

«Il (Dumont) oublie de dire que justement la marche des femmes s'est heurtée à une porte fermée à Ottawa lorsqu'elles ont voulu voir le premier ministre (Chrétien).»

«Je pense, a-t-il poursuivi, qu'il y a une injustice envers ce que le Québec fait d'efforts envers les démunis. Le Québec a une grande préoccupation pour les démunis, il l'a démontré à de nombreuses occasions avec des programmes sociaux qui comptent parmi les plus généreux du monde.»

Selon des informations provenant d'Ottawa, le gouvernement de Jean Chrétien serait en train d'étudier la possibilité d'implanter un programme de revenu annuel garanti pour combattre la pauvreté, ce qu'a nié M. Chrétien, hier.

Un tel programme garantirait un revenu à tous les citoyens et remplacerait la prestation fiscale pour enfants, l'aide sociale, l'assurance-emploi et les programmes de sécurité de la vieillesse.



Certificat en planification financière personnelle

Pour la dernière année!

L'unique programme universitaire de 30 crédits menant au diplôme de planificateur financier

Offert à distance et en classe à Québec

Inscrivez-vous avant le 12 janvier 2001
pour la session d'hiver 2001

RENSEIGNEMENTS

Téléphone: (418) 656-3202 ou sans frais au 1 877 785-2825 poste 3202

Télécopieur: (418) 656-3192

cpfp@dgfc.ulaval.ca



Faculté des sciences de l'administration



Institut québécois de planification financière



UNIVERSITÉ LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

www.ulaval.ca/dgfc

Un Noël Inoubliable!



• Mini-chaîne AM FM Laser
• Puissance 100 watts x 2
• Contrôle d'extrême grave indépendant
• Lecteur 3 disques
• Lecteur double cassette
• Télécommande

467\$

36 versements de 15\$⁸⁵



• Téléviseur 27 pouces stéréo
• Résolution horizontale 550 lignes
• Décodeur de sous-titres
• Haut-parleurs frontaux

547\$

36 versements de 18\$⁶⁵



• Portatif Kaboom AM-FM Cassette
• Lecteur laser
• Entrée pour guitare et micro
• Puissance totale 60 watts
• Batterie électronique

347\$

36 versements de 11\$⁷⁵



• Magnéscope 4 têtes HIFI
• Lecture quasi S-VHS
• Réglage automatique de l'horloge
• Entrées audio vidéo à l'avant

177\$



• Portatif AM-FM Cassette
• Lecteur laser «Hyper Bass Pro»
• Haut-parleurs illuminés
• Egalisateur à 3 pré-réglages

277\$



• Écouteurs sans fil
• 900 Mhz
• Distance jusqu'à 100m

97\$



• Portatif AM-FM Cassette
• Lecteur laser
• Syntoniseur digitale

137\$



• Micro-chaîne Lifestyle
AM FM Laser

327\$

36 versements de 11\$⁹⁵



• Portatif AM-FM Cassette
• Lecteur laser
• Syntoniseur digitale

137\$



• Allure design moderne avec portière de compartiment CD motorisée
• 38 watts plus haut-parleurs d'extrêmes graves PRO
• Contrôles électroniques BASS/Tremble
• Horloge & minuterie

377\$

36 versements de 15\$⁸⁵

ACTON VALE 646-3273 • ALMA 732-6558 • AMOS 732-2610 • BAIÉ ST-PAUL 435-3663 • BEAUCHEVILLE 774-5660 • BELOÏL 467-8273 • BONAVENTURE 534-4433 • CABANO 854-2398 • CAMPBELLTON 759-8115 • CARLETON 364-3883 • CHANDLER 689-3288 • CHATEAUGUAY 692-1040 • CLERMONT 439-2062 • COATCOOK 849-3608 • COWANSVILLE 263-2261 • DONNACONA 235-4535 • DORION 224-6181 • DRUMMONDVILLE 472-1166 • EDMUNDSTON 735-5284 • EMBRUN 443-5642 • FERME NEUVE 587-3152 • GATINEAU 663-8957 • GENTILLY 336-2020 • GRAND SAULT 473-6181 • GRANBY 378-3408 • GRAND-MÈRE 533-5533 • HAPPY VALLEY 896-5360 • HAWKESBURY 632-4187 • JOUÏETTE 755-1636 • LACHINE 637-5837 • LACHUTE 566-0668 • LAC-MÉGANTIC 583-0405 • L'ANNOUÏONNET 275-2582 • L'ASSOMPTION 589-4436 • LA POCAIÈRE 856-1245 • LA TUQUE 523-6115 • LAURIER-STATION 728-2255 • LAVAIL 688-1414 • LA SARRÉ 333-5419 • MANIWAKI 443-2610 • MARIÉVILLE 460-4804 • MATANE 562-8274 • MISTASSINI 776-5618 • MONT-JOLI 775-5252 • MONTMAGNY 248-2102 • MONTRÉAL EST 527-4331 • NICOLET 253-2389 • PASSEBIAC 572-5798 • PLAISANCE 427-5111 • PLESSISVILLE 362-2456 • PIERREVILLE 568-2898 • QUÉBEC (CROUVIER) 627-0940 • ROBERVAL 275-0461 • ROUYEN-NORANDA 762-7108 • RICHMOND 826-2323 • SOREL 536-3555 • SENNETERRE 737-3003 • SEPT-ÎLES 362-5353 • SHAWINGAN 536-7070 • SHERBROOKE 562-2755 • ST-AGATHÉ-DES-MONTS 325-2571 • ST-ANNE-DES-MONTS 763-9111 • ST-EUSTACHE 473-2757 • ST-FÉLIX-DE-VALOIS 889-5548 • ST-HYACINTHE 774-7896 • ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 349-4061 • ST-JEROME 436-6532 • ST-MARTIN 352-5780 • ST-MICHEL-DES-SAINTS 833-6313 • ST-PAMPHILE 356-3373 • ST-PASCAL 492-5390 • ST-RAYMOND 534-8990 • ST-RAYMOND 537-7807 • SALABERRY-DE-VALLEFIELD 373-1234 • SHERBROOKE 562-2255 • ST-THERÈSE 433-7233 • ST-TITE 365-6044 • THETFORD MINES 338-4484 • TROIS-PISTOLES 951-1805 • TROIS-RIVIÈRES 375-4779 • VAL-PELER 532-3004 • VAL-D'OR 874-2610 • VERDUN 766-2331 • VILLE DE LA BAIE 544-1331 • VILLE DES LAURENTIDES 439-3291

QUÉBEC 840 Bouvier 627-0840

La clef de sol

laclafdesol.com



Nokia 5190 SCP

Édition spéciale Fido®

0\$

Après le rabais Fido de 75 \$
Puce comprise

Abonnez-vous à l'un de nos forfaits
et obtenez gratuitement un appareil Nokia édition spéciale Fido.
Un vrai cadeau!

0

contrat

On est faits pour s'entendre.



Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca

**fi
do**

L'offre « Nokia 5190 SCP à 0 \$ » est valide avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2000. Votre service doit rester activé pendant 30 jours consécutifs. Un crédit de 75 \$ sera porté à votre première facture. Ne s'applique pas au Service Fidomatic™. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks. Détails en magasin. Fido et Fidomatic sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, 2^e étage

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :



Les parents reluquent du côté des écoles privées

Les demandes d'admission sont en hausse de 10 à 30%

■ MONTRÉAL (PC) — Les parents reluquent de plus en plus du côté des écoles privées si on en croit une hausse des demandes d'admission pour l'année prochaine dans certaines écoles privées, causée en partie par la popularité du fameux Bulletin des écoles secondaires du Québec, où le secteur privé a fait plutôt bonne figure.

Décrié par le ministère de l'Éducation, mais visiblement très consulté par les parents, le désormais célèbre « palmarès » des écoles secondaires est en partie responsable de ce regain d'intérêt des parents pour les établissements privés, certains d'entre eux ayant connu une augmentation des demandes d'admission pour l'année 2001-02 variant entre 10 et 30%.

« Chez nous, on a remarqué une hausse des demandes d'inscription de 25% », explique Diane de Champlain, responsable des relations publiques au collège Jean-de-Brébeuf, l'une des huit écoles ayant partagé la première place du Bulletin. « Pour nous, c'est une hausse qu'on peut qualifier de considérable et beaucoup plus volumineuse que par les années passées. »

Mentionné à plusieurs reprises par les parents lors d'échanges, téléphoniques ou autres, avec la direction de l'école, le palmarès des écoles secondaires, publié en octobre par l'Institut Fraser et commandité par l'Institut

économique de Montréal, aura donc certainement titillé la curiosité des parents, qui ont notamment remarqué que le secteur privé occupait le haut du tableau d'honneur (86 des 100 premières places).

« Que le palmarès ait eu un impact sur l'attrait du privé, je n'ai aucun doute là-dessus, estime Marc St-Pierre, coordonnateur des services à l'enseignement à la Fédération des établissements d'enseignement privé. Mais ce n'est pas le seul facteur. »

Après des années de vaches maigres, une certaine reprise économique aurait peut-être aussi permis aux parents d'investir davantage côté éducation.

« Les sondages nous le confirment année après année. À la question: "où enverriez-vous vos enfants si vous en aviez les moyens?" 60% des parents choisissent le secteur privé », poursuit M. St-Pierre, alors que 15% seulement

des parents penchent pour le privé dans les faits.

Au collège Saint-Hilaire, classé 18^e au palmarès, on a constaté cette année un bond de 30% dans le nombre de demandes d'admission par rapport à 1999.

« C'est sûr que cela a eu un impact parce que les parents nous demandent beaucoup nos résultats et nous ont parlé du classement, explique Diane Lavoie, directrice des services éducatifs. Mais la situation démographique de la région compte aussi parce que nous avons carrément plus d'enfants qu'avant. »

« Si on avait voulu faire une campagne en faveur de l'école secondaire privée, on n'aurait pas pu faire mieux, lance Jacques Giguère, directeur du collège de Montréal, école privée faisant partie du peloton de tête.

Une fois le test d'admission passé, les élèves admis sont conviés par courrier à confirmer leur intérêt le plus vite possible, selon une politique du premier arrivé, premier servi. « Cette année, c'était du jamais vu : les gens étaient à l'école à 7 h pour réserver leur place, explique M. Giguère. C'est comme ça qu'on a vérifié l'impact du palmarès. »

Le « palmarès » est en partie responsable

AFFAIRE BERNARDO

L'Ontario impuissante à bloquer le film

TORONTO (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario invite le gouvernement conservateur à ne pas appuyer le tournage d'un film portant sur la vie et les meurtres à caractère sexuel de Paul Bernardo.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au Procureur général de la province, Jim Flaherty, Howard Hampton lui demande de ne pas coopérer au projet d'une firme de production de Toronto, qui doit entreprendre le tournage du film le mois prochain.

« Toronto — et l'Ontario, pour autant que je sache — n'ont pas eu le temps encore de se remettre des actes de violence et de terreur perverse causés par Paul Bernardo », écrit M. Hampton.

« Nous devons nous assurer que les contribuables ne se retrouveront pas dans la situation inconfortable d'avoir à revivre ou de profiter financièrement des crimes affreux de Bernardo », ajoute-t-il.

Paul Bernardo a été reconnu coupable, en 1995, du meurtre prémédité de deux adolescentes ontariennes, Kristen French et Leslie Mahaffy, lesquelles avaient été enlevées et violées avant d'être tuées.

M. Hampton demande au gouvernement de refuser tout accès des biens publics aux producteurs, « qu'il s'agisse d'un palais de justice ou d'un site lui appartenant ». Il demande également au gouvernement de s'assurer que le film projeté ne bénéficiera d'aucun financement de l'État.

M. Flaherty a répondu qu'il partageait le dégoût de M. Hampton, en ajoutant cependant qu'il ne pouvait pas faire grand-chose.

Le film projeté par la maison de production de Toronto Norstar Entertainment est basé sur un scénario intitulé *Invisible Darkness* (*L'invisible noirceur*) écrit par Stephen Williams.

Parents accusés de voies de fait graves sur leur bébé

■ MONTRÉAL (PC) — Des parents ont comparu hier en cour criminelle et ont été accusés de négligence criminelle et de voies de fait graves sur leur bébé de trois mois. Les parents sont des Montréalais d'origine chinoise. Depuis la naissance de l'enfant, la mère avait déjà consulté une fois le pédiatre, qui remarquait quatre ecchymoses sur le corps de l'enfant. Le médecin s'assure, par un examen, que le sang de l'enfant ne présente pas de problème de coagulation. Puis il suggère à la mère de faire voir tout de même sa fille à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Elle ne le fait pas. Jeudi dernier, cependant, la mère se présente à l'hôpital avec l'enfant. Le corps de celle-ci est recouvert d'ecchymoses; elle accuse une fracture au crâne et des fractures aux bras. La police est mandée et les parents, interrogés. La mère raconte que le matin du 7 décembre, l'enfant montrait une grave enflure à un bras. Des amis lui auraient suggéré fortement d'aller à l'hôpital, ce qu'elle a fini par faire, trois heures plus tard. Quant au père, il a noté à la police qu'à son départ pour le travail, l'enfant avait un bras enflé. Il a préci-

sé : « Je joue beaucoup avec elle. » La Couronne s'oppose à la libération provisoire du couple. La cour en décidera ce matin. (PC)

PRÊTRE VADEBONCOEUR La commune s'en mêle

■ ÉVREUX, France — La commune de Lieurey où le prêtre canadien Denis Vadeboncoeur avait été affecté en 1988 malgré son passé judiciaire de pédophile, a décidé de se porter partie civile dans cette affaire, a-t-on appris hier auprès d'Elizabeth Simon, maire de Lieurey. « En tant que maire, je suis responsable de la sécurité publique et je trouve anormal que l'on ait donné une paroisse à un curé dont le passé pédophile était connu de l'évêché », a expliqué M^{me} Simon à l'AFP. « Il y a une défaillance grave du côté de l'évêque de l'époque, M^r (Jacques) Gaillot, qui a pris la décision de nommer Denis Vadeboncoeur, ce qui nous a causé un grave préjudice moral », a-t-elle ajouté. Vendredi dernier, l'ancien évêque d'Évreux, M^r Gaillot, avait reconnu, après l'avoir nié dans un premier temps, avoir été informé du passé judiciaire du prêtre québécois qui avait purgé dans son pays une peine pour pédophilie avant son arrivée dans le diocèse en 1988. (AFP)

PAQUETS DE CIGARETTES

Les compagnies de tabac se disent malmenées par les photos

OTTAWA (PC) — Les paquets de cigarettes comportant des mises en garde avec des photos d'organes malades se retrouvent maintenant sur les tablettes des commerçants, même si l'industrie du tabac affirmait, il y a un an, qu'il serait techniquement impossible de les imprimer.

Néanmoins, les compagnies de tabac continuent de crier à l'injustice en ajoutant qu'elles ont dû modifier le design de leurs marques de commerce pour se conformer à la nouvelle réglementation, surtout depuis qu'un représentant du ministère fédéral de la Santé aurait menacé de faire retirer une certaine marque du marché.

Au premier coup d'œil, les changements dans les marques ne devraient

pas surprendre les fumeurs, puisque ce sont entre autres de subtiles modifications de couleurs.

Les compagnies de tabac en ont surtout contre la menace qui aurait été faite à l'endroit d'un fabricant, selon le président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Rob Parker. Un porte-parole du ministère de la Santé, Norman Brown, a dit ne pas avoir eu vent d'un plan pour forcer le retrait d'une marque du marché et il ne croit pas qu'un tel commentaire ait été fait.

À cause des limites techniques du procédé d'impression utilisé pour les paquets de cigarettes, les fabricants, selon M. Parker, ont eu à choisir entre leurs couleurs de marques et celles requises pour les mises en garde.

VILLE DE VAL-BÉLAIR

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier adjoint de la Ville;

QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2001 seront adoptées par le Conseil, à la séance spéciale du 21 décembre 2000 à 18h10, à la Salle du Conseil, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 2001.

DONNÉ À VAL-BÉLAIR, CE 13 DÉCEMBRE 2000.

LOUISETTE DOMPIERRE
GREFFIER ADJOINT

VILLE DE VAL-BÉLAIR

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2001-2002-2003

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier adjoint de la Ville;

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2001-2002-2003 sera adopté par le Conseil, à la séance spéciale du 21 décembre 2000 à 18h, à la Salle du Conseil, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2001-2002-2003.

DONNÉ À VAL-BÉLAIR, CE 13 DÉCEMBRE 2000.

LOUISETTE DOMPIERRE
GREFFIER ADJOINT

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Québec

APPEL DE CANDIDATURES

MISE EN LUMIÈRE DU SECTEUR CENTRAL DU VIEUX-QUÉBEC

La Commission de la capitale nationale du Québec, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Ville de Québec, projette la réalisation d'un concept de mise en lumière du secteur central du Vieux-Québec, comprenant notamment l'hôtel de ville, la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec et l'édifice Price.

À cette fin, les partenaires requièrent les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un concepteur lumière, d'un architecte et d'un ingénieur en électricité/éclairage.

Les firmes intéressées au projet peuvent obtenir les documents d'appel de candidatures en s'adressant à:

Monsieur Guy Simard, architecte
Direction de l'aménagement et de l'architecture
Commission de la capitale nationale du Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone: (418) 528-0773
Télécopieur: (418) 528-0833

Pour être considérées, les candidatures devront être reçues au plus tard le 15 janvier 2001 à 15h, au siège social de la Commission à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Le choix de l'équipe sera fait par un comité de sélection formé de représentants des partenaires du projet, et suivant des critères d'évaluation préétablis. La Commission et ses partenaires ne s'engagent à retenir ni l'offre jugée la meilleure, ni aucune des offres de service reçues.

Pierre Boucher
Président et directeur général
Commission de la capitale nationale du Québec

Collecte de sang

Ligne Info-Collecte : (418) 650-7230 • 1 800 761-6610
www.hema-quebec.qc.ca

Profitez du temps des Fêtes pour sauver une vie!

Xiomara Michaël-Ménard, 3 ans.
Greffée du foie.
Transfusée 2 fois.



LE MONDE

Le Congrès floridien pour Bush

Sans attendre les juges fédéraux, on désigne les 25 grands électeurs de l'État

■ TALLAHASSEE, Floride (AP, AFP) — Sans attendre la décision des neuf juges de la Cour suprême des États-Unis sur le recomptage des bulletins de vote litigieux en Floride, la Chambre des représentants de cet État a approuvé, hier, par 79 voix contre 41, une résolution désignant 25 grands électeurs favorables au candidat républicain à la Maison-Blanche, George W. Bush. Le Sénat de la Floride doit à son tour se prononcer sur cette question, aujourd'hui.

À l'issue des cinq heures de débat, deux démocrates se sont joints aux républicains lors du vote à la Chambre des représentants.

L'élection 2000 est de plus en plus incontrôlable et il faut y «mettre fin maintenant», avait un peu plus tôt déclaré la républicaine Paula Dookery. Le Collège électoral, composé de 538 grands électeurs, doit se réunir le 18 décembre pour désigner le président et le vice-président. Les 25 grands électeurs de la Floride sont la clef de l'accession à la Maison-Blanche.

«Nous avons regardé nerveusement tourner les aiguilles de l'horloge.

Maintenant, le temps est venu pour nous, les membres du Congrès de la Floride, de faire notre devoir solennel», a argué M^{me} Dookery en ajoutant que les républicains n'essayaient pas «de contourner la loi, mais d'adhérer à ses instructions».

Le camp républicain a notamment cité la Constitution américaine, la loi de la Floride, des décisions de justice pour justifier sa position.

De leur côté, les démocrates ont remis en cause l'autorité du Congrès floridien.

Le chef du groupe démocrate à la Chambre des représentants, Lois

Frankel, a souligné que la résolution «constituerait un précédent dangereux».

Un autre représentant démocrate, Dan Gelber, a ajouté que le vote d'une telle mesure «priverait de leurs droits tous les électeurs qui se sont rendus aux urnes le 7 novembre. Pensez aux problèmes qui adviendraient si la présence d'un litige permet au Congrès de détourner une élection».

Mais la résolution des démocrates appelant le Congrès floridien à rester en dehors du litige électoral a été rejetée par 79 voix contre 41.

DOUBLE VICTOIRE DE BUSH

Par ailleurs, accordant une double victoire à George W. Bush, la Cour suprême de la Floride a rejeté, hier, des appels d'électeurs démocrates qui demandaient l'invalidation de 25 000 bulletins de vote par correspondance dans les comtés de Seminole et de Martin.

Ce jugement, rendu dans les deux affaires par six voix contre zéro, confirme les décisions de deux juges de l'État. L'un des magistrats de la cour, Leander J. Shaw J., a refusé de participer au vote pour des raisons qui n'ont pas été précisées.

Si la Cour suprême de la Floride avait jugé qu'il fallait invalider les bulletins de vote, cela aurait permis au candidat démocrate à la Maison-Blanche Al Gore de devancer son rival républicain en Floride. La Cour suprême de cet État inflige ainsi un nouveau revers au vice-président Gore.

Selon un porte-parole de la cour, Craig Waters, les magistrats ont estimé dans le cas du comté de Seminole — portant sur 15 000 bulletins de vote — qu'aucune preuve de fraude, de malveillance intentionnelle ou de négligence n'avait été relevée.

Pour ce qui est du comté de Martin — où l'affaire concernait 10 000 bulletins de vote —, la Cour suprême de la Floride a conclu à des «irrégularités»,

mais pas à des fraudes ou à une faute intentionnelle.

LA «BOMBE» DES NOIRS

Entre-temps, la communauté noire américaine, qui a voté à 90% pour Al Gore, se sent victime du fiasco électoral de Floride, et pourrait mener la vie dure à George W. Bush, pourtant prêt à placer des Noirs en haut de son éventuelle administration.

«Il y a un sentiment répandu chez les Afro-Américains que cette élection a été volée», déclare David Bositis, un universitaire spécialiste des questions noires, qui parle d'éventuelle «bombe atomique pour les républicains à l'avenir».

Depuis le 7 novembre, des dirigeants noirs dénoncent la «discrimination électoral» dont auraient été victimes les Noirs en Floride.

Le plus connu, le révérend Jesse Jackson, n'a cessé d'exiger que les républicains acceptent un compte des bulletins écartés.

Adieux des Clinton à l'Irlande non pacifiée



Le président Bill Clinton a pressé, hier, les tenants de la paix en Irlande du Nord à ne pas abandonner leurs efforts et à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix de 1998, malgré les difficultés actuelles, lors d'une visite d'adieu en Irlande. Pour M. Clinton, qui était accompagné de son épouse Hillary et de sa fille Chelsea — entonnant ici un refrain en compagnie de deux jeunes Irlandais non identifiés —, ce déplacement à l'étranger, en principe le dernier avant la fin de son second mandat présidentiel, le 20 janvier, revêtait un accent sentimental. Mais il a pris aussi la forme d'un testament politique et d'une profession de foi pour le renforcement de la paix sur l'île, d'où ses ancêtres sont originaires.

Milosevic dit avoir la conscience tranquille

■ BELGRADE (d'après AFP) — L'ex-président yougoslave Slobodan Milosevic a affirmé qu'il avait «la conscience tranquille», dans sa première entrevue télévisée depuis son éviction du pouvoir, le 5 octobre, diffusée, hier soir, sur la chaîne de télévision privée Palma.

«J'ai la conscience tranquille et je peux dormir dans le calme», a déclaré M. Milosevic dans cette entrevue.

Résumant son engagement politique au cours de la décennie de son pouvoir, M. Milosevic n'a éprouvé aucun regret ni remord et ne s'est pas estimé responsable des événements sanglants qui ont accompagné l'éclatement de l'ex-fédération yougoslave.

«L'histoire montrera que nous avons tout fait, au cours des 10 dernières années, pour défendre les intérêts nationaux», a déclaré M. Milosevic, ajoutant que cette même histoire jugerait de son engagement.

Il a affirmé que «les leaders serbes de l'autre côté de la Drina» (les leaders serbes de Bosnie et de Croatie) étaient les seuls responsables des «erreurs» commises pendant les guerres qui ont frappé ces deux ex-républiques yougoslaves.

Parlant du Tribunal pénal interna-

tional, qui l'a inculpé pour crimes de guerre au Kosovo, Milosevic s'est exclamé : «Je ne reconnais pas cette institution. Il s'agit d'une institution politique faisant partie du mécanisme visant à anéantir le peuple serbe et qui est complètement illégale.»

Évoquant le 5 octobre, jour de son éviction, et sa rencontre avec son successeur Vojislav Kostunica, M. Milosevic a confié que l'entretien a été «tout à fait normal».

«J'ai appris de M. Kostunica que la Cour suprême avait décidé qu'il avait gagné» à l'élection présidentielle yougoslave du 24 septembre, a-t-il dit, refusant de donner sa perception du nouveau président yougoslave. Commentant les accusations portées contre lui par l'opposition serbe, M. Milosevic a dit : «Si je n'avais pas fait ce que j'ai fait, ils (l'opposition) n'auraient pas eu l'occasion de prononcer des accusations faciles...»

Vache folle: l'Europe veut rassurer ses consommateurs

■ ROME (AP, AFP) — Affichage de l'origine de la viande, barbecue géant, publicités... Dans plusieurs pays d'Europe, restaurateurs, bouchers et éleveurs redoublent d'efforts pour tenter d'apaiser les consommateurs face à la maladie de la vache folle. À Rome, McDonald's se vante de ne servir que du boeuf italien, tandis qu'en Grande-Bretagne on souligne que la viande rouge est facile à cuisiner.

La crise de confiance à l'égard du bœuf a repris en France, le mois dernier, sur fond d'affaire de farines animales et s'est répandue comme une trainée de poudre en Europe. En Italie, les ventes de bœuf ont baissé de 70%, selon la fédération nationale agricole.

Pour inverser la tendance, les bouchers transalpins misent sur la promotion du bœuf italien. Dans la chaîne de supermarchés GS, la viande affiche son origine nationale à l'aide d'un autocollant aux couleurs du drapeau vert-blanc-rouge.

La chaîne Coop a publié des publicités d'une page dans les quotidiens,

montrant une vache paissant tranquillement de l'herbe. Un commentateur souligne : «Pour nos animaux, les végétaux ne sont pas seulement un plat d'accompagnement.» Coop précise ne vendre que de la viande de bovins âgés de moins de 20 mois qui n'ont jamais été nourris avec des farines animales.

L'ORIGINE DES VIANDES

Au McDonald's près du Panthéon, dans le centre de Rome, un panneau explique : «Nous n'utilisons que des morceaux sans os (...) de boeuf italien. La viande est de premier choix et vient exclusivement du muscle.» Les bou-

chers espagnols ont également adopté la stratégie de l'origine nationale.

Les bouchers parisiens ont, de leur côté, mené une offensive de charme, dimanche, en organisant dans le jardin du Luxembourg un grand barbecue gratuit, avec au menu trois vaches entières rôtissant sur des broches géantes. Le but de l'opération est de «remettre en valeur le bovin», a expliqué Maurice Lormeau, président du Syndicat des bouchers parisiens.

Les trois vaches «sont des races à viande qui ont une traçabilité, qui n'ont pas mangé de farine (carnée) et donc qui sont très saines à manger», a-t-il souligné. Des centaines de personnes, manifestement convaincues, ont profité de la dégustation.

En Grande-Bretagne, le bœuf se remet de la crise liée à la maladie de la vache folle de 1996, avec un redressement des ventes annoncé récemment par la Commission de la viande et du bétail. Les publicités encourageant à consommer de la viande rouge font

ressortir le côté pratique de la cuisson du bœuf.

«Nous essayons de montrer que le bœuf (...) est très facile et rapide à cuisiner», souligne Phil Toms, un membre de la Commission. «Nous voulons encourager les gens à manger du bœuf plus souvent en semaine.» La plupart des menus dans les bons restaurants britanniques signalent l'origine de l'animal, souvent l'Écosse ou l'Argentine.

Pour tenter de prévenir l'extension de la maladie, l'Union européenne a interdit pour six mois, la semaine dernière, les farines animales et a décidé d'intensifier les contrôles sur les bovins.

En Allemagne, où les deux premiers cas de vache folle ont été révélés en novembre, MeDo utilise une stratégie différente de l'Italie où les deux seuls cas identifiés ont été détectés en 1994 sur des animaux importés de Grande-Bretagne. Une pub radio du géant du fast-food met l'accent sur les alterna-

tives au bœuf : les salades et les hamburgers au poulet et au poisson.

ET LES AMÉRICAINS ?

Si, pendant ce temps, les États-Unis n'ont jamais recensé de cas de maladie de la vache folle et de sa variante humaine, des groupes de consommateurs et de producteurs de viande émettent des doutes quant à l'efficacité des contrôles sanitaires officiels.

«Personne ne peut écarter cette possibilité et cela nous rend évidemment nerveux», a déclaré le groupement américain des producteurs de viande, «American Meat Association».

«Toute la filière viande est consciente de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tout le monde est en état d'alerte maximum», a-t-il ajouté.

Cependant, le grand public ne semble pas inquiet et estime qu'il s'agit d'un problème européen. La consommation de boeuf devrait augmenter de 7% en valeur, en 2000, pour totaliser 53 milliards \$ US.

sur le boulevard Laurier, le chemin Saint-Louis, Grande Allée, rue Saint-Louis

Le ruban blanc de la Capitale nationale

Courez la chance de gagner un prix de 500\$ en argent ou tout plein de cadeaux

en votant pour le plus bel éclairage des Fêtes entre les ponts de Québec et le Château Frontenac.

Tirages de cadeaux quotidiens et du grand prix le 15 décembre dans le cadre de l'émission La bande à Gilet sur les ondes du FM 93.



LE SOLEIL



Participez par la poste, en personne, par télécopie ou par courrier électronique en votant sur la question suivante :

Selon moi, le plus bel éclairage du temps des Fêtes est à l'adresse suivante :

Adresse _____

Ville _____

Nom du participant _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Et retournez le tout avant le 14 décembre 2000 à : CJMF FM 93

Concours Le ruban blanc de la Capitale nationale
1305, chemin Sainte-Foy, bureau 402
Québec (Québec) G1S 4Y5
Télécopieur : (418) 687-0211 info@cjmf.com

ÉTATS-UNIS

Fusillade à Chicago

■ Une fusillade a éclaté, hier, dans une gare de Chicago alors qu'une unité de police tentait d'arrêter deux hommes pour les interroger dans une affaire de drogue: un suspect a été tué et deux autres personnes dont une femme policière, ont été blessées, selon les autorités. La femme policière, blessée à la jambe lors des tirs à l'Union Station, a été hospitalisée dans un état jugé satisfaisant. L'un des deux suspects touchés lors de la fusillade a été tué. Les policiers ont tenté d'arrêter les deux hommes pour les interroger mais l'un des suspects a attrapé la femme policière et qu'un échange de coups de feu s'en est suivi. La fusillade a éclaté vers 13 h 15 locales. Une porte-parole d'Amtrak a déclaré que la compagnie ferroviaire avait fait évacuer la zone où s'est produite la fusillade. Une heure après, le calme était revenu. (AP)

Il veut être exécuté

■ L'auteur de l'attentat contre un bâtiment fédéral à Oklahoma City, qui avait fait 168 morts, en 1995, réclame d'être exécuté dans les 120 jours, selon une requête rendue publique, hier. « Moi, Timothy James McVeigh, avise la cour et toutes les parties que je ne souhaite pas engager de nouveaux appels dans cette affaire », écrit-il dans

une lettre au tribunal de Denver. Il demande, en outre, que « son exécution intervienne dans les 120 jours » à compter de la date de sa lettre et souligne qu'il ne fera pas valoir ses droits en vue d'obtenir la clémence. James McVeigh, 32 ans, un ancien soldat de la guerre du Golfe proche des milices hostiles au gouvernement fédéral, a été condamné à mort en 1997. Il avait conduit un camion chargé de deux tonnes d'explosifs contre l'immeuble fédéral de neuf étages, le 19 avril 1995, à Oklahoma City faisant 168 morts et plus de 600 blessés. Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier jamais commis aux États-Unis. (AFP)

PHILIPPINES

Le cupide Escada

■ Les policiers philippins ont demandé à leurs homologues allemands de démentir les accusations du *Der Spiegel* selon lesquelles le président Joseph Estrada aurait détourné une partie de la rançon versée pour obtenir la libération des otages étrangers d'un groupe islamiste philippin, a déclaré, hier, un responsable. Selon l'hebdomadaire, des agents secrets allemands auraient espionné par téléphone satellitaire les négociations entre Roberto Aventajado, le principal négociateur philippin, et les preneurs d'otages. Dans son édition de lundi, le magazine dit s'appuyer sur des déclarations de policiers pour af-

firmer que le président philippin aurait ensuite récupéré près de 40 % de la rançon versée pour libérer les otages des musulmans philippins du groupe Abu Sayyaf sur l'île de Jolo, dans le sud des Philippines. Le président Joseph Estrada a ordonné à ses avocats de poursuivre en justice le magazine allemand. (AFP)



Le président Joseph Estrada

NIGERIA

Tragédie routière

■ Soixante-deux personnes, la plupart des passagers d'un bus, ont trouvé la mort dans l'incendie qui a suivi un accident entre trois véhicules dans le sud-est du Nigeria, rapportait, hier, le quotidien *Guardian*. Selon le journal, il n'y a eu aucun survivant dans cet accident survenu samedi dernier. Le bus qui avait quitté Umuahia pour Lagos, 600 km plus loin, est entré en collision frontale avec un camion sur l'autoroute Enugu-Port Harcourt. Un troisième véhicule est venu s'encasturer dans les deux premiers et a explosé à l'impact, incendiant les deux autres. Les raisons du drame n'étaient pas connues, mais le gouverneur de

l'État d'Abia, Orji Kanu, qui s'est rendu sur place, a mis en cause le mauvais état de la route. Le mois dernier, plus de 60 personnes ont été tuées dans deux accidents impliquant des bus au Nigeria, où les mauvaises routes, une conduite agressive et des véhicules en mauvais état sont à l'origine du nombre élevé d'accidents. (AP)

GRANDE-BRETAGNE

Tué par la reine... ?

■ Un centenaire britannique a reçu un télégramme de félicitations de la reine Elizabeth pour son anniversaire et, l'émotion étant sans doute trop forte, est décédé quelques minutes plus tard, a-t-on appris, hier, auprès de la maison de retraite où il vivait. Les derniers mots de Robert Talley ont été: « Ça y est, j'y suis arrivé », quelques instants après avoir ouvert une carte de félicitations de la reine. Talley, qui avait été poignardé 22 fois lors d'un cambriolage, en 1985, s'est éteint un sourire aux lèvres, a assuré un responsable de la maison de retraite de Kennington, au sud de Londres. (AFP)

CONGO

Prédicateur noyé

■ Un prédicateur de la République démocratique du Congo (RDC), qui voulait démontrer à ses fidèles qu'à l'in-

star du Christ il pouvait marcher sur l'eau, est mort noyé dans le fleuve Congo devant l'assistance « médusée », a rapporté, hier, la radio officielle à Kinshasa. Le « prophète Azarias », 42 ans, avait convoqué ses fidèles, samedi, non loin de la ville de Boma pour une « cérémonie des miracles » et fait dresser un autel sur un embarcadere. Après des chants et des danses de la foule, le prêcheur s'est avancé dans les eaux du fleuve. Au cinquième pas, il a été emporté par un tourbillon tandis que les fidèles clamaient depuis la rive des louanges dans « une ambiance totale », selon la radio. (AFP)

AUSTRALIE

Le retour de Jaws

■ Un grand requin blanc a attaqué une barque de pêcheurs au large de la côte sud de l'Australie près de l'endroit où deux estivants ont récemment été tués par des squalos, a annoncé la police, hier. Long de 4,5 mètres environ, le requin a tenté en vain de happer un sac de merlans que les deux pêcheurs tiraient à la poupe de la barque. Celle-ci, en fibre de verre, était longue de seulement 3,5 mètres, ont rapporté les deux hommes. « Le requin a heurté le côté de la barque, le touchant avec sa queue », a déclaré le porte-parole de la police. « Ensuite, il est revenu par en dessous de l'embarcation et il l'a faite osciller », a-t-il ajouté. (AFP)

Ôôô Esprit de Noël, manifeste-toi pendant 6 mois.

Trousse-cadeau
parlez//surfez



À partir de

149\$*

Tout compris

- Choix de 3 téléphones
- 200 minutes/mois pendant 6 mois pour parler, surfer¹ ou prendre vos courriels
- Week-ends illimités pendant 6 mois²
- Aucuns frais d'activation
- Aucun contrat
- Économie jusqu'à 175\$



Nokia 252
149\$

Qualcomm 2760
169\$

Motorola V2267
199\$

1 888 4MOBILE

Pour visiter l'Esprit de Noël, rendez-vous au

www.bell.ca/esprit2

Livraison gratuite

Bell
Mobilité

*Certaines modalités s'appliquent. Photo non-contractuelle. Cette offre se termine le 31 décembre 2000. Jusqu'à épuisement des stocks. Le prix est sujet à changement sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Après 6 mois, le forfait parlez//surfez à 25\$/mois 200 minutes entrera en vigueur automatiquement. Frais d'accès au réseau (4,50 \$/mois), utilisation hors forfait en sus : minutes supplémentaires à 25¢ la minute. Interurbains, option Surfez le week-end et facturation détaillée exclus. ¹Option Surfez offerte avec les téléphones numériques seulement. ²Les week-ends illimités s'appliquent aux appels locaux en provenance du Canada, du vendredi 20h au lundi 7h.

Espace Bell

Alma
Plaza 1
(418) 662-0469

Chicoutimi
Place du Royaume
(418) 693-1188

1915, boul. Talbot
(418) 696-0506

Drummondville
Promenades Drummondville
(819) 474-4433

Lévis
Galeries Chagnon
(418) 833-3848

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121

Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

1100, rue Bouvier bureau 350
(418) 627-6000

Ste-Foy
Place Laurier
(418) 658-8678

2785 boul. Laurier
(418) 650-1000

Trois-Rivières
Les Rivières
(819) 691-0482

Trois-Rivières Ouest
5691, boul. Jean XXIII
(819) 376-6849

Victoriaville
567, boul. Bois-Francis Sud
(819) 357-7777

Aussi disponible chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Urgences ou pas ?

Le moins que l'on puisse dire est que l'organisation des services préhospitaliers d'urgence au Québec ne revêtait pas et ne revêt toujours pas un caractère d'urgence pour le gouvernement Bouchard. L'ex-ministre de la Santé, Jean Rochon, identifiait pourtant dès 1997 le rattrapage à effectuer dans ce domaine comme LA priorité en santé. Le Vérificateur général, Guy Breton, a ensuite publié un rapport dévastateur sur le fouillis administratif des services ambulanciers, le temps de réponse au-dessus des normes acceptables, les coûts disparates des transports sur le territoire et le manque de contrôles des performances.

L'actuelle ministre, Pauline Marois, a donné en octobre 1999 à un haut fonctionnaire de carrière, André Dicaire, le mandat de présider un comité de travail dont le rapport a été déposé hier, 14 mois plus tard. Les recommandations du comité reposent en plus sur un calendrier de mise en œuvre de cinq... ans. La Commission Clair, qui a été chargée de revoir tous les fondements du régime de santé et son financement, a eu la moitié du temps laissé au comité Dicaire. Ce dernier devait pourtant tracer un modèle de services d'urgence qui permettrait de sauver à coup sûr plusieurs vies perdues présentement parce que les secours ne sont pas adéquats.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

C'est le premier et principal reproche que l'on peut adresser à l'endroit de cette démarche. Chaque mois perdu se traduit par des décès injustifiés, des souffrances inutiles.

Le rapport Dicaire pointe par contre froidement les faiblesses à corriger et fournit une chaîne complète d'intervention. Certaines actions demandent bien sûr un étalement. C'est le cas pour la formation massive de premiers intervenants, par des cours aux niveaux primaire, secondaire et collégial, comme cela se fait déjà dans plusieurs États. Le rehaussement de la formation des ambulanciers exige aussi une application progressive.

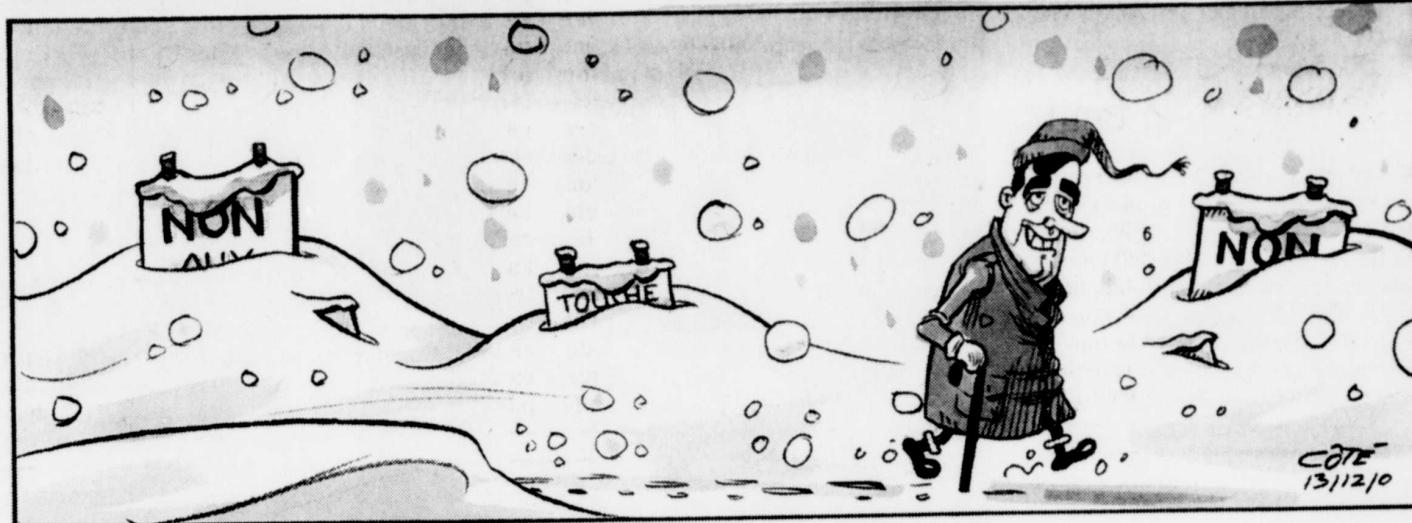
Les mesures touchant les communications des centres 9-1-1, la mise en place de centres de communication santé sur l'ensemble du territoire, comme il en existe pour Montréal, Laval, la Manitiégie et Québec, sont si élémentaires qu'il est difficile de comprendre que ce ne soit pas fait.

Les ambulanciers jouent un rôle de premier plan dans la réponse à un très grand nombre d'urgences. Des premiers répondants de diverses disciplines sont parfois indispensables. De tels services sont fort disparates sur le territoire. Le choix des municipalités pour assumer l'opération d'un réseau uniforme de premiers répondants à travers tout le Québec s'imposait. Avec un minimum de ressources additionnelles, des progrès sensibles pourraient être réalisés pour le mieux-être des populations du « Québec profond » notamment, les plus défavorisées présentement à ce niveau.

Le rapport Dicaire contient une foule de recommandations à portée administrative. La tentation sera forte, par déformation, de mettre vite en place des structures, d'élaborer des cahiers de normes, des protocoles d'intervention et des marqueurs de performance, avant d'améliorer les outils d'intervention sur le terrain.

Enfin, le rapport est peu convaincant sur la réorganisation des services ambulanciers, une véritable jungle. Les coûts d'exploitation sont prohibitifs pour l'efficacité démontrée; des régions sont à ce point mal pourvues que leurs populations courent des risques inadmissibles en l'an 2000; les relations de travail sont orchestrées sous l'enseigne de la terreur. Une politique des services préhospitaliers d'urgence — de grâce bannissons le mot réforme — passe pourtant par un virage obligatoire au niveau des services ambulanciers, à commencer par Montréal.

La tentation sera forte de créer des structures



CHRONIQUE POLITIQUE

Les provinces à Ottawa: « Encore un petit effort... »

L'Accord sur le financement des programmes de santé conclu entre Jean Chrétien et ses collègues des provinces a eu exactement trois mois lundi dernier. Il représentait un engagement de 23,4 milliards \$ de la part du gouvernement fédéral. « Insuffisant! » ont dit en chœur les 10 ministres des Finances hier à Winnipeg: ils réclament un autre effort de 4,3 milliards \$ d'un ministre fédéral dont ils ne connaissent d'ailleurs pas officiellement le nom!

Présent à la réunion, Bernard Landry en a profité pour faire avancer son idée de substituer des points d'impôts à ces imprévisibles versements fédéraux. Sujet délicat puisque Pierre Trudeau a déjà qualifié cette revendication de « bonus à la séparation ». Tout de même, les neuf provinces du reste du Canada jugent maintenant que « ce serait le bon sens » de regarder cela de plus près.

L'augmentation du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), convenue le 11 septembre, ne sera pas immédiate. Et il faudra attendre 2002 pour le voir revenir à son niveau de 1993-1994, soit 18,8 milliards \$. Il suffirait de verser 838 millions \$ dès janvier, pour le dernier trimestre de l'année 2000-2001, et 510 millions \$ le 1^{er} avril prochain pour rétablir ces paiements au titre de la santé et de l'éducation post-secondaire à leur niveau de 1993-1994, année de la prise de pouvoir par les libéraux. Cela représenterait un revenu supplémentaire et particulièrement bienvenu de 348 millions \$ pour le Québec: le ministre des Finances vient encore de combler un trou de 265 millions \$ dans le budget de sa collègue Pauline Marois!

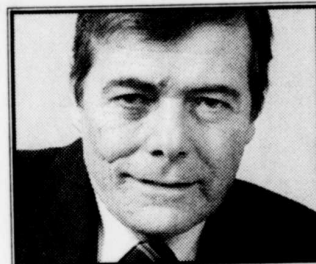
Incidentement, le chef du Parti conservateur, Joe Clark, a souligné la semaine dernière qu'Ottawa n'est pas tenu d'attendre la convocation du Parlement, le 29 janvier comme l'a annoncé Jean Chrétien hier, pour donner suite à la demande des provinces. La Loi sur la gestion des finances publiques lui permet de le faire immédiatement.

Les premiers ministres avaient aussi convenu en septembre d'examiner la question de la péréquation. Destinée aux

sept provinces « les plus pauvres », dont le Québec, elle leur permet d'offrir un niveau de services publics équivalent à celui que les provinces les plus riches — Alberta, Colombie-Britannique et Ontario — peuvent se payer. Ces paiements de péréquation n'ont cessé de diminuer depuis 1981-1982 en pourcentage des recettes fédérales et représentent à peine 6 % des recettes fédérales aujourd'hui.

Si le principe de la péréquation est enchâssé dans la Constitution, la formule utilisée pour la calculer est très complexe et donne lieu à des débats byzantins entre spécialistes des finances publiques. Elle est actuellement basée sur la moyenne de la capacité fiscale de cinq provinces — Ontario, Québec, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique. On a donc éliminé de ce calcul les deux extrêmes de la fédération: la province la plus riche — Alberta —, et les quatre provinces les plus pauvres de l'Atlantique.

Décidément en appétit, les ministres des Finances ont réclamé un retour à la formule originale qui tenait compte de la capacité fiscale moyenne de toutes les provinces. Cela représenterait une augmentation des transferts fédéraux aux sept provinces récipiendaires d'environ 3 milliards \$ par année — dont un milliard pour le Québec. Beaucoup d'argent? « Tout de même moins que 10 % de toutes les recettes fédérales », rétorqua le président de la conférence d'hier, le Manitobain Gregory Selinger.



Michel Vastel

Mvastel@lesoleil.com

Selon le minibudget de Paul Martin, le 18 octobre dernier, les paiements de péréquation aux provinces doivent passer de 12 à 15 milliards \$ d'ici cinq ans et ne représenteront alors que 7,5 % de toutes les recettes fédérales. Avec un retour à la formule originale, ils passeraient de 15 milliards \$ dès l'an prochain à au moins 20 milliards \$ d'ici cinq ans.

La péréquation est la mal-aimée de tous les régimes politiques, à l'exception des quatre ou cinq provinces les plus pauvres. Celles-ci font d'ailleurs pression sur le président de la Conférence des premiers ministres, le Manitobain Gary Doer, pour qu'il précipite les négociations avec Jean Chrétien sur ce sujet.

Mais le gouvernement fédéral trouve qu'il n'obtient guère de crédit politique pour ces versements quasi automatiques. Des provinces riches y sont carrément opposées. Quant au Québec, qui en retire tout de même plus de 4 milliards \$, il lève un peu le nez: c'est une forme de bien-être social humiliant pour les récipiendaires et... gênant pour un Bernard Landry qui tente de convaincre les Québécois qu'ils n'ont pas les moyens de se payer les mêmes services que les Ontariens ou les Albertains.

Tranquilles pendant la campagne électorale de novembre, les provinces ne perdent donc pas de temps pour repartir à l'assaut de la « montagne » d'excédents budgétaires qui grossit à Ottawa. L'exercice — rendu d'autant plus nécessaire que l'écart entre leur capacité fiscale et celle de Paul Martin grandit à vue d'œil — fait des ministres provinciaux de véritables « quêtés ». Sans oser se dire humiliés de cette obligation de réclamer chaque année des fonds prélevés dans la poche de leurs propres contribuables, certains se demandent si ce n'est pas le Québec qui a raison: à chacun ses responsabilités constitutionnelles, et les recettes fiscales qui vont avec...

C'était, incidentement, la proposition de l'Alliance canadienne, dirigée par... un ancien ministre des Finances de l'Alberta!

Le fédéral n'obtient guère de crédit politique

CARREFOUR DES LECTEURS

Une élection lourde de conséquences

Trois conditions doivent être réunies pour qu'on assiste à une tentative d'accroître les pouvoirs de l'État fédéral, et elles le sont dorénavant. Il doit d'abord y avoir une volonté de centralisation à Ottawa, ce qui a à peu près toujours été le cas au cours des dernières décennies, pendant lesquelles on a surtout connu des gouvernements du Parti libéral. Il faut ensuite que le gouvernement fédéral ait les moyens financiers d'augmenter sa présence, ce qui est le cas depuis quelques années et le sera vraisemblablement de plus en plus. Enfin, il faut une condition que les électeurs ont accordée au Parti libéral en élisant 172 députés au Canada, et en particulier 36 au Québec: la légitimité. On peut donc prévoir un braquage

systématique empêchant tout déplacement de pouvoirs ou de programmes du fédéral vers le Québec, ainsi qu'une tentative sans précédent d'intrusion du fédéral dans les domaines de juridiction des provinces. Prenons l'exemple du projet d'assurance parentale, qui a fait l'unanimité dans les milieux québécois du travail et de la politique. Comment reprocher au premier ministre de répéter que les congés parentaux doivent être les mêmes partout au Canada, maintenant qu'il se sera applaudi par la moitié des députés du Québec? On peut aussi imaginer qu'il faudra bien plus qu'une alliance Québec-Ontario pour qu'à son échéance, la récente entente sur la santé puisse être reconduite aux mêmes conditions. Bien sûr, il ne faut pas penser que les électeurs, particulièrement ceux du Québec, ont voulu cautionner à

l'avance un renforcement de l'État fédéral, pas plus qu'ils n'ont voulu cautionner la Loi sur la clarté. On doit cependant constater qu'aux yeux de plusieurs, ces questions semblent revêtir moins d'importance que le montant de leurs taxes municipales, et que, pour d'autres, elles ne sont même pas suffisamment importantes pour les convaincre d'aller voter. Peu importe le motif, au vu des résultats de l'élection, il me semble que les partisans d'un accroissement des pouvoirs du Québec doivent se poser de sérieuses questions.

André Beauchemin
Saint-Nicolas

Le mal de l'évasion fiscale

Plusieurs personnes sont froissées de la publicité du gouvernement

pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir. Selon certains, ces pratiques seraient causées principalement par le poids du fardeau fiscal et de la réglementation, entraînant une perte de confiance dans nos gouvernements. Il est possible de voir aussi la question sous un tout autre angle, celui de la démocratie. Par exemple, le Vérificateur général avait conclu qu'entre 63 et 73 % des projets subventionnés par le Développement des ressources humaines du Canada auraient probablement été réalisés même sans subventions. Malgré le gaspillage des libéraux fédéraux, ils ont quand même été réélus. Je sais bien que la question de l'interventionnisme de l'État n'a évidemment pas été le seul enjeu de la dernière élection. Toutefois, il faut accepter le verdict populaire.

La majorité des citoyens semble d'accord avec la majorité des choix de l'État. Et en démocratie, la minorité doit se plier à la volonté de la majorité. Dans notre société de droit, si on n'est pas d'accord avec les lois actuelles, la voie à prendre est celle de l'action politique et non pas celle de la désobéissance civile. Dans l'ensemble, y aurait-il plus de justice sociale si chacun se faisait justice quand il pense que c'est justifié? Bien sûr que non! Au Québec, la plupart des citoyens paient plus d'impôt ou de taxes (total d'environ 24 milliards \$) parce qu'il y a pour environ 1,5 milliard \$ de travail au noir et d'évasion fiscale et parce que le gouvernement doit dépenser en publicité afin d'enrayer ces pratiques.

Michel Filion
Saint-Nicolas

« Investir » dans la petite enfance

■ NATIONS UNIES (AP, AFP) — Les trois premières années de la vie d'un être humain sont cruciales: c'est pendant cette période que les enfants développent leurs capacités à penser, parler, apprendre, raisonner. Mais c'est pourtant pendant cette période qu'ils reçoivent le moins d'attention et d'aide de la part des gouvernements de la planète.

Dans son rapport annuel sur l'État des enfants dans le monde rendu public, hier, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) appelle donc les États à investir plus, et dans leur propre intérêt, pour avoir à terme une population en meilleure santé, plus productive, mieux capable d'être compétitive au niveau mondial.

« De nos jours, les gens passent des heures à surveiller les cours de la Bourse. Si vous voulez faire un bon investissement et en tirer des bénéfices, investissez dans les enfants. Ce sont eux l'avenir », a lancé la directrice exécutive de l'UNICEF, Carol Bellamy, en présentant le rapport à la presse.

80 MILLIARDS \$ PAR AN

Et l'UNICEF chiffre cet investissement: selon le Fonds, il faudrait environ 80 milliards \$ US par an, soit moins de 0,2% du revenu mondial, pour offrir à chaque nouveau-né de la planète un bon départ dans la vie.

Toutes les recherches scientifiques ont prouvé qu'une bonne nutrition et un environnement stimulant ont un impact important sur le développement du cerveau des enfants dans les premiers 36 mois de la vie — l'une des phases de croissance les plus critiques de toute l'expérience humaine, a-t-elle ajouté.

« Si ces périodes critiques se passent sans que le cerveau reçoive la stimulation adéquate, on risque une réduction importante de plusieurs champs d'apprentissage », lit-on dans le rapport.



Cet enfant palestinien jette un coup d'oeil par le trou d'un mur perforé lors d'une attaque israélienne à Gaza, hier.

Et pourtant, cette période de la petite enfance est celle qui est la plus négligée par les politiques gouvernementales, et même par les agences comme l'UNICEF: les efforts se concentrent sur la lutte contre la mortalité infantile, puis on revient à l'attaque des années plus tard, avec les aides en matière d'accès à l'éducation.

Certes, les petits enfants ne sont pas totalement ignorés. Mais ce que ce rapport cherche à faire, c'est à mettre en lumière l'« investissement rentable » que constitue le fait de consacrer une aide plus importante aux enfants de moins de trois ans.

Pour ce faire, selon l'UNICEF, les gouvernements doivent enregistrer les enfants à la naissance, assurer leur accès à une nourriture adaptée, à l'eau, aux soins médicaux, et les protéger contre la violence.

Cette intervention « à la source » permettrait donc d'économiser de l'argent plus tard, dans les domaines de la santé et de l'éducation principalement: un dollar dépensé pour la petite enfance permet d'en économiser sept.

PAS QUE DES GARDERIES

Certes, ce message productiviste de l'UNICEF est principalement destiné aux familles, car la petite enfance est principalement à leur charge. Mais les gouvernements peuvent y contribuer, en éduquant les populations à ces réalités, via la législation et des politiques adaptées.

« Il ne s'agit pas seulement de nous mettre tous à créer beaucoup de crèches (garderies) », ajoute M^{me} Bellamy. « Il y a de nombreuses manières dont les politiques gouvernementales peuvent influencer les services indispensables à ces premières années. »

Forcée à dormir dans une niche

■ La belle-mère d'une petite fille de huit ans qui l'avait forcée à dormir dans la niche du chien est jugée aux États-Unis, ainsi que le père, pour mauvais traitements à un enfant et abandon. Tous deux ont plaidé coupable et risquent cinq ans de prison. Selon l'accusation, ils avaient obligé la fillette à dormir dans cette niche de 1,2 m sur 2,4, pas vraiment étanche, pendant près de deux semaines l'été dernier, parce qu'elle s'était mal conduite à la garderie. Jennifer Williams, 29 ans, obligeait aussi la fillette à arracher les mauvaises herbes pour gagner sa nourriture. Des voisins ont prévenu la police. (AP)

ACCROS DU PEPS!



Inscription aux activités sportives de l'hiver

Dès maintenant et tous les jours de 9h à 21h

www.peps.ulaval.ca
INFORMATION: 656-2807

Des résultats qui cognent!



395\$

Cours d'anglais en petits groupes

Début des cours: 15 janvier 2001

Clic, le pouvoir des langues!



CENTRE DE LANGUES INTERNATIONALES
CHARPENTIER
«Les Maîtres du savoir linguistique»
659-2542
clicsaintefoy@hotmail.com

Formateur agréé
Emploi-Québec
www.clicnetwork.com
Franchises disponibles
1-877-552-6483
1-877-SLANGUE

Le plus grand réseau privé d'enseignement des langues au Québec

La dernière innovation en écriture de



39\$

Le stylo de poche à gel d'encre ION conçu également pour se porter au cou, dans votre sac à main ou votre porte-documents.



Choix de 6 couleurs d'encre

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE DU
Stylo

Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca

AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO

Vous croyez souffrir d'ostéoporose ou désirez prévenir l'apparition de cette maladie ?

Vous pourriez participer à une étude sur la prévention de l'ostéoporose d'une durée de 2 ans, menée par une équipe expérimentée dans le domaine sous la supervision du Dr. Jacques Brown du Centre de recherche du CHUL.

- Vous êtes une femme ménopausée âgée de 40 ans et plus
- Vous n'avez pas pris d'hormones au cours des 6 derniers mois
- Vous n'avez pas été traitée pour l'ostéoporose au cours des 3 derniers mois

Si vous êtes admissible, vous recevrez gratuitement la médication à l'étude ou le placebo (substance inactive), sous forme de comprimé ainsi que des suppléments de calcium et de vitamine D, tout au long de l'étude.

Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche clinique du CHUL du CHUQ (34.05.01)



Groupe de recherche sur les maladies osseuses
Unité de recherche clinique

Pour plus d'information, communiquez avec

Le Groupe de recherche sur les maladies osseuses avec Dr. Jacques Brown
CHUL du CHUQ

Téléphone: 418.990.0751
(en tout temps)

13 septembre 2000

Le
CAPITOLE
de Québec

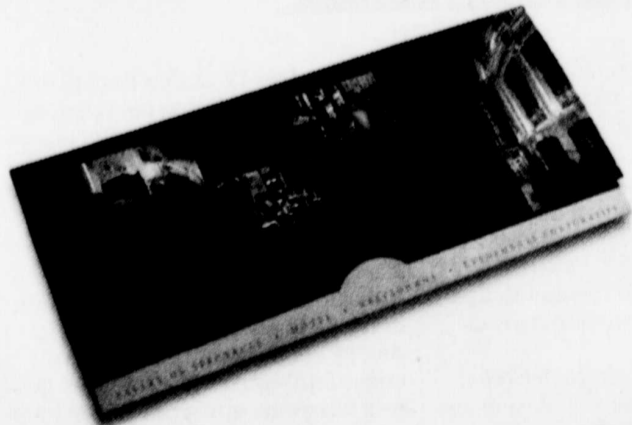
Pour Noël, offrez l'originalité!



Les cartes à puce du Capitole de Québec, un cadeau simple et pratique

Pour un repas au Ristorante Il Teatro, une nuit à l'Hôtel du Capitole ou des billets de spectacle,

les cartes à puce s'utilisent comme de l'argent comptant.



Offertes dans une magnifique pochette-cadeau.

ACHATS TÉLÉPHONIQUES :

(418) 694-4444 • 1 800 261-9903

EN VENTE ÉGALEMENT À LA BILLETTERIE DU CAPITOLE DE QUÉBEC